



Bulletin Officiel

N° 5136 Lundi 27 Juin 2016

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DU CME

EURO-CYCLES	2
LES ATELIERS MECANIQUE DU SAHEL – AMS -	3

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES – AGO - AGE

WIFACK INTERNATIONAL BANK – AGO -	4
WIFACK INTERNATIONAL BANK – AGE -	4
BANQUE NATIONALE AGRICOLE – BNA -	5
BANQUE TUNISO-KOUEITIENNE – BTK -	6
SOTUMAG	7

PROJET DE RESOLUTIONS – AGO

WIFACK INTERNATIONAL BANK	8-9
BANQUE TUNISO-KOUEITIENNE – BTK -	10-11
BANQUE NATIONALE AGRICOLE – BNA -	12-13

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

TUNISIE PROFILES ALUMINIUM – TPR -	14
------------------------------------	----

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « SERVICOM 2016 »	15-19
---------------------------------------	-------

COURBE DES TAUX

20

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

21-22

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2015

- SOTETEL
- BANQUE TUNISO-KOUEITIENNE – BTK -

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2015

- BANQUE TUNISO-KOUEITIENNE – BTK -

AVIS DE SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

EURO-CYCLES

Siège Social : ZONE INDUSTRIELLE KALAA KEBIRA 4060 SOUSSE.

L'annonce du retrait du Royaume Uni de l'Union Européenne a révélé la crainte de certains actionnaires quant à l'avenir de la société Eurocycles - qui opère principalement sur le marché européen et britannique - et qui s'est manifestée par une baisse du cours du titre de 6,09% au cours de la séance du vendredi.

La société a, par conséquent, tenu à rassurer ses actionnaires que le retrait du Royaume Uni n'aura aucun impact sur son activité et ce pour les raisons suivantes :

Le Royaume Uni a décidé au suite à un référendum de se retirer de l'Union européenne. Le cadre juridique susceptible de s'appliquer sera celui posé par l'article 50 du traité sur l'Union européenne qui prévoit dans son deuxième paragraphe une procédure, facultative, permettant au Royaume-Uni, après avoir notifié son intention au Conseil européen, de négoier un accord fixant les modalités de son retrait avec l'Union européenne. Dans le cas contraire, le retrait interviendrait de manière automatique deux ans après la notification de l'intention de se retirer.

Quoi qu'il en soit, au cours de la période consacrée aux négociations, le Royaume-Uni demeurerait un membre à part entière de l'Union européenne.

Tout porte à croire que le Royaume-Uni serait davantage enclin à négocier un accord bilatéral plus avantageux visant son rattachement à l'Espace économique européen (EEE), à l'instar de la Norvège, de l'Islande ou du Liechtenstein lui offrant un accès étendu au marché unique et lui permettrait d'échanger des biens – qu'il s'agisse d'importations ou d'exportations – avec les États membres de l'Union et de l'EEE sans s'acquitter de droits de douane ;

Ce qui nous conforte dans nos relations quant à l'application et la continuité des tarifs douaniers communément acquis.

Impact sur la société Eurocycles

Nous venons d'assister à une grosse pression sur les marchés financiers qui ont réagi négativement avec une forte dévaluation de la livre par rapport à l'euro et au dollar.

La pression sur la monnaie anglaise n'aura aucun impact sur les exportations d'Eurocycles qui se font à raison de 80% en US dollars et 20% en €.

D'ailleurs, même une variation du US dollars ou de l'€ n'a aucun impact ni sur le chiffre d'affaires, ni sur les marges et encore moins sur les gains/pertes de change, étant donné que les importations se font dans les mêmes devises que celles de l'export tout en respectant les mêmes proportions (80% US\$, 20%€).

Par ailleurs, dans le cadre de sa stratégie d'expansion initiée depuis des années sur d'autres pays, et comme annoncée lors de la dernière assemblée générale, la direction générale vient de finaliser un contrat avec un gros distributeur en Europe basée sur 4 pays hors Angleterre pour un marché de plus de 42.200 vélos représentant un chiffre d'affaire annuel de 7.500.000 dinars pour l'année 2017, pouvant aller jusqu' à 70.000 vélos en 2018 représentant 12.600.000 dinars. Ce contrat débutera en décembre 2016.

Enfin, la direction générale tient, encore une fois, à rassurer ses actionnaires quant au maintien, voir l'amélioration du niveau de performances actuelles de la société et ce grâce à la mise en place de stratégies visant une meilleure diversification (telle que la conquête des marché américain et canadien) ainsi qu'une bonne gestion des risques de change (importations et exportations se font dans la même monnaie).

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DE SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

ATELIERS MECANIQUES DU SAHEL « AMS SA »
Siège Social : Boulevard Ibn Khaldoun-B.P.63-4018 Sousse -Tunisie

Dans le cadre du renforcement de son activité, la société « AMS » vient de remporter des appels d'offres pour une valeur dépassant les 7 MDT.

Les marchés locaux remportés sont principalement :

- La SONEDE : la fourniture des articles de raccordement d'eau pour une valeur minimale de 4MDT par an (ce marché a été remporté pour la 1^{ère} fois pour sa totalité et pour une durée de 3 ans)
- La STEG : 1.2 MDT pour la fourniture de 90 000 piquets de terre et 90 000 cosses
- TUNIS AIR : 0.3 MDT pour la fourniture de 66 619 pièces

Quant à l'activité export , AMS a réussi à remporter un marché au BURKINA FASO pour une valeur de 205 000 € relatif à la fourniture de 28 000 articles de robinetteries et est en cours de négociation pour une nouvelle commande d'une valeur de 452 000 € relative à d'autres articles et accessoires de robinetterie.

Par ailleurs, AMS a eu l'accord de principe pour l'ouverture de show-room à l'étranger sous forme de partenariat dont la signature des contrats aura lieu courant le 2^{ème} semestre de l'année 2016.

En outre, plusieurs projets de développement et de diversification des produits, planifiés en 2015, se sont concrétisés en 2016 et vont procurer aux AMS de nouveaux avantages concurrentiels tels que la disponibilité d'une gamme complète et la présentation au client d'une solution complète surtout en matière d'installation de robinetterie. Certains commencent déjà à être commercialisés tels que les tubes multicouche au nom des AMS et le complément de la série couvert violette, d'autres seront commercialisés au cours du 2^{ème} semestre tels que :

- ✓ Les nouvelles séries de mitigeurs ; CESAR, AFRICA et TANIT
- ✓ La gamme vannerie ; vannes à boisseau sphérique
- ✓ Le nouvel autocuiseur avec couvercle et anses colorées
- ✓ La série 705 de couvert économique
- ✓ Le collecteur 1 pousse avec accessoires
- ✓ Introduction de la gamme série encastrée pour les mitigeurs
- ✓ Complément des anciennes gammes par l'évier vertical
- ✓ Développement d'un évier à ressort extensible et amovible

La commercialisation de ces nouveaux produits, générera d'ici fin 2016 un chiffre d'affaires additionnel dans les familles d'articles en question d'environ 15% pour l'activité robinetterie et 10% pour l'activité Inox par rapport à ce qui a été budgétisé par gamme de produits.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

Wifack International Bank

Siège social : Avenue Habib Bourguiba Médenine 4100

Les actionnaires de Wifack International Bank sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mercredi 29 juin 2016 à 10 h00 à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises sis au Boulevard Principal – Les Berges du Lac - Tunis– à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activités au 31.12.2015.
- Approbations des états financiers et des états financiers consolidés au 31.12.2015.
- Approbations des opérations réglementées conformément à l'article 200 et suivant du code des sociétés Commerciales.
- Lecture des rapports des Commissaires aux comptes.
- Quitus aux Administrateurs.
- Affectation des résultats de l'exercice 2015.
- Désignation des membres du Comité charaique.
- Fixation des jetons de présence, des indemnités des différents comités et des indemnités des membres du comité charaique.
- Emission des titres participatifs.
- Régulation du cours de l'action.

2016 - AS - 3858

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

Wifack International Bank

Siège social : Avenue Habib Bourguiba Médenine 4100

Les actionnaires de Wifack International Bank sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le mercredi 29 juin 2016 à 11 h00 à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises sis au Boulevard Principal – Les Berges du Lac - Tunis– à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Mise à jour des statuts

2016 - AS - 3859

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

**BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA-
Siège social : Rue Hédi Nouira Tunis**

La Banque Nationale Agricole convoque tous les actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire, le mercredi 29 juin 2016 à 10 h à l'hôtel Paris Concorde- rue du Lac Turkana - Les Berges du Lac – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du Conseil d'Administration sur l'activité et les états financiers individuels de la BNA, sur l'activité du groupe BNA et sur les états financiers consolidés, relatifs à l'exercice 2015.
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels de la BNA et sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2015, ainsi que du rapport spécial portant sur les conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales et l'article 29 de la loi n° 2001-65 telle que modifiée par la loi n° 2006-19.
3. Approbation des rapports du Conseil d'Administration ainsi que des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2015.
4. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion durant l'exercice 2015.
5. Affectation du résultat de l'exercice 2015.
6. Autorisation de rachat/ cession d'une partie des actions propres de la BNA.
7. Fixation du montant des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration, de la rémunération des présidents et des membres des comités.
8. Nomination d'administrateurs.
9. Désignation des commissaires aux comptes pour les trois exercices comptables 2016, 2017 et 2018.
10. Autorisation d'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires.

Tous les actionnaires peuvent assister à l'assemblée ou s'y faire représenter au moyen d'un pouvoir (dont l'imprimé est disponible à la Direction Centrale des Affaires Juridiques & des garanties) à déposer, dûment signé, cinq jours francs au moins avant la réunion, au siège de la Banque, ou à présenter le jour de l'assemblée.

Il est à rappeler que conformément à l'article 40 des statuts, seuls les actionnaires propriétaires d'au moins dix actions sont habilités à assister à l'assemblée sur simple justification de leur identité et que les propriétaires de moins de dix actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux.

Tous les documents destinés à l'Assemblée Générale Ordinaire seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la Banque, rue Hédi Nouira Tunis (Direction Centrale des Affaires Juridiques & des Garanties) durant le délai légal.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

Banque Tuniso-Koweitienne

Groupe BPCE

Siège Social : 10 Bis, Avenue Mohamed V, BP 49 - 1001 Tunis-

Les Actionnaires de la Banque Tuniso-Koweitienne – Groupe BPCE sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mercredi 13 Juillet 2016 à 11 heures 30 minutes au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport d'activité de la BTK au 31 décembre 2015 ;
2. Rapport des Commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2015 ;
3. Approbation des états financiers sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2015 ;
4. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 29 de la loi 2001-65 et aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés commerciales ;
5. Approbation des conventions visées à l'article 29 de la loi 2001-65 et aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés commerciales ;
6. Affectation du résultat au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2015 ;
7. Rapport d'activité consolidé de la BTK au 31 décembre 2015 ;
8. Rapport des Commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2015 ;
9. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2015 ;
10. Quitus de gestion aux administrateurs ;
11. Indemnités de fonctions aux administrateurs ;
12. Ratification de la cooptation de deux administrateurs ;
13. Emission d'emprunts obligataires ;
14. Pouvoirs pour formalités.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société Tunisienne des Marchés de Gros

« SOTUMAG »

Siège social : Route Naâssen Bir Kassâa 2059 Ben Arous

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2015 le **Samedi 2 Juillet 2016 à 9 heures** au siège social de la Société Tunisienne des Marchés de Gros – Route de Naâssen Bir Kassâa Ben Arous – pour délibérer sur les questions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

1. Examen des états financiers et du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2015.
2. Examen des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2015.
3. Approbation des états financiers et du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2015.
4. Affectation des bénéfices de l'exercice 2015.
5. Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration afférent à l'exercice 2015.
6. Approbation de la nomination d'un administrateur représentant l'Etat au conseil d'administration (Président Directeur Général de la société) et l'approbation de la nomination de nouveaux membres en remplacement des membres du conseil d'administration.
7. Election d'un membre du conseil d'administration de la « SOTUMAG » représentant les petits porteurs pour les années 2016-2017-2018.
8. Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration pour les années 2016-2017-2018.
9. Quitus aux membres du conseil d'administration.

AVIS DE SOCIETES

Projet de résolutions AGO**Wifack International Bank**

Siège social : Avenue Habib Bourguiba Médenine 4100

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 29 juin 2016.

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve le rapport d'activités et les états financiers de Wifak International Bank arrêtés au 31.12.2015, tels qu'ils ont été présentés, faisant apparaître un total bilan de **356 066 157DT** et un bénéfice net de **4 939 586DT**.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte et approuve toutes les opérations réglementées conclues au cours de l'exercice 2015 conformément à l'article 200 et suivant du code des sociétés Commerciales telles que mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la répartition du résultat, conformément à la proposition du Conseil d'Administration, comme suit :

Résultat après modification comptable 2015	4 939 585,962
Résultats reportés	25 336,476
Total	4 964 922,438
Réserves légales (5%)	248 246,122
Premier reliquat	4 716 676,316
réserves pour réinvestissement exonérés	4 500 000,000
Résultats reportés	216 676,316

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire délivre aux membres du Conseil d'Administration décharge et quitus entier et sans réserve de leur gestion relative à l'exercice 2015.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, Conformément aux exigences de l'article 472 du Code des Sociétés Commerciales, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil sur les états financiers consolidés et après avoir entendu le rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de Wifak International bank arrêtés au 31.12.2015.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la nomination des membres du comité charaique comme suit :

***** pour les exercices 2016, 2017 et 2018 soit pour une période venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2018.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

- Suite -

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer les jetons de présence, des indemnités des différents comités et des indemnités des membres du comité charaique respectivement comme suit :

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission d'un ou plusieurs titres participatifs d'un montant global de 50 millions de dinars sur 3 ans et délègue au Conseil d'Administration tous les pouvoirs pour fixer les modalités de réalisation de cette opération.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Neuvième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du conseil d'administration et conformément aux engagements pris par la société vis-à-vis des autorités du marché, donne son accord pour acheter et vendre les propres actions de la société dans le cadre des dispositions de l'article 19 (nouveau) de la Loi n°94-117 du 14.11.1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la Loi n° 99-92 du 17.11.2000, et autorise expressément le Conseil d'Administration d'acheter et de revendre les propres actions de la société et lui délègue, en conséquence, les pouvoirs nécessaires à l'effet de fixer notamment les conditions d'achat et de vente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et en général accomplir toutes les formalités et les procédures nécessaires pour la bonne fin et la réussite de cette opération conformément à la réglementation en vigueur.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Dixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur des copies ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts et remplir les formalités de publication légale.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

AVIS DE SOCIETES

Projet de résolutions AGO**Banque Tuniso-Koweitienne**

Groupe BPCE

Siège Social :10 Bis, Avenue Mohamed V, BP 49 - 1001 Tunis-

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 13 juillet 2016.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire entérine le retard dans la tenue de sa réunion.

Cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport d'activité de la Banque pour l'exercice 2015 et du rapport général des commissaires aux comptes pour la même période, approuve dans leur intégralité le rapport d'activité ainsi que les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015 faisant apparaître un résultat bénéficiaire de 8 375 mDT.

Elle approuve également les opérations traduites par ces états financiers ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs aux opérations régies par l'article 29 de la loi 2001-65 relative aux établissements de crédits et par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, approuve dans leur intégralité ces opérations.

Cette résolution est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de répartir le bénéfice de l'exercice 2015 comme suit : (en mDT)

	2015
Bénéfice net de l'exercice 2015	8 375
Report à nouveau 2014	1 352
Bénéfice distribuable	9 727
Réserve légale (5%) avec limite à 10% du capital	0
Réserve facultative	7 000
Fonds social	750
Report à nouveau*	1 977

* Dont 1 039 mD de report à nouveau 2013 non soumis à la retenue à la source.

Cette résolution est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport d'activité consolidé de la Banque pour l'exercice 2015 et du rapport général des commissaires aux comptes pour la même période, approuve dans leur intégralité le rapport d'activité ainsi que les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Elle approuve également les opérations traduites par ces états financiers ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à

- Suite -

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserves aux Administrateurs pour leur gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Cette résolution est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer, à l'instar de l'exercice 2015, aux Administrateurs à titre d'indemnités de fonctions une somme globale annuelle brute de 300 mDT au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire laisse au Conseil d'Administration le soin de répartir cette somme entre les Administrateurs.

Cette résolution est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie les cooptations effectuées par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 7 Octobre 2015 de :

- Madame Sonia ZOGLAMI en tant que représentant permanent de l'Etat Tunisien en remplacement de Monsieur Ali OUERGHUI pour la durée du mandat courant jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016.
- et de Monsieur Anis ATTIA, en qualité d'administrateur de la BTK, en remplacement de Monsieur Mohamed CHOUIKHA, pour la durée du mandat courant jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'émettre au cours de l'exercice 2016 et 2017, un ou plusieurs emprunts obligataires simples ou subordonnés pour un montant total maximum de 140 millions de dinars à réaliser selon la conjoncture du marché et les besoins de la Banque.

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités, les conditions et accomplir les formalités nécessaires à l'émission de ces emprunts.

Cette résolution est adoptée à

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la BTK à l'effet d'accomplir tous dépôts et publications nécessaires.

Cette résolution est adoptée à

AVIS DE SOCIETES

Projet de résolutions AGO**BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA-**

Siège social : Rue Hédi Nouria 1001 Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 29 juin 2016.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture :

- des rapports du Conseil d'Administration, sur l'activité et les états financiers individuels de la B.N.A, sur l'activité du groupe B.N.A et sur les états financiers consolidés, relatifs à l'exercice 2015,

- et des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels de la B.N.A et sur les états financiers consolidés arrêtés au 31.12.2015,

prend acte des conclusions des rapports des Commissaires aux Comptes et approuve les rapports du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31.12.2015 tels qu'ils lui sont présentés.

Cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux opérations visées par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales et l'article 29 de la loi n° 2001-65 telle que modifiée par la loi n° 2006-19, prend acte des conclusions dudit rapport.

Cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2015.

Cette résolution est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire, décide d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice 2015 comme suit:

RESULTAT NET 2015	25 355 486, 811
REPORT A NOUVEAU 2014	97 192, 600
BENEFICE A AFFECTER	25 452 679, 411
FONDS SOCIAL	500 000, 000
RESERVE EXTRAORDINAIRE	24 900 000, 000
TOTAL	25 400 000, 000
REPORT A NOUVEAU 2015	52 679, 411

Cette résolution est adoptée à

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le rachat par la Banque de ses actions propres, dans la limite des dispositions prévues par la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, la loi n° 99-92 du 17 Août 1999.

Elle délègue au Conseil d'Administration le pouvoir de fixer les prix maximum d'achat et minimum de revente, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et l'autorise d'utiliser les réserves extraordinaires pour la couverture des moins values pouvant être constatées.

Cette résolution est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence des membres du conseil ainsi que la rémunération des présidents et des membres des comités comme suit :

- *Un montant de deux milles dinars (2000 DT) par séance et par membre du conseil.*
- *Un montant de mille dinars (1000 DT) par séance et par président du comité.*
- *Un montant de cinq cents dinars (500 DT) par séance et par administrateur membre du comité.*

Cette résolution est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide :

Le renouvellement du mandat de :

- La Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole.
- Monsieur SAHBI MAHJOUR.
- Monsieur LOTFI MAKTOUF en tant qu'administrateur indépendant.

La nomination de :

- Monsieur ou Madame....., en tant qu'administrateur représentant les actionnaires minoritaires, qui remplit les qualifications requises et dont la sélection a été effectuée en application des procédures réglementaires en vigueur, en remplacement de Monsieur TAOUFIK JLASSI.

Et ce pour un mandat de trois années (2016- 2017-2018) qui prend fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018.

Cette résolution est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire désigne le cabinet «.....» représenté par Monsieur et le cabinet «.....» représenté par Monsieur en qualité de Co-Commissaires aux Comptes, devant certifier les états financiers individuels ainsi que ceux consolidés de la BNA, pour les trois exercices 2016 – 2017 - 2018.

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018.

Cette résolution est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Banque Nationale Agricole d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite d'un montant global de millions de dinars et ce, pour la période comprise entre la réunion de la présente Assemblée et celle qui statuera sur les comptes du prochain exercice. Le Conseil d'Administration est autorisé à fixer le montant de chaque émission et en arrêter les modalités et conditions.

Cette résolution est adoptée à

DIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôts, de publication et toutes autres formalités prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à

AVIS DE SOCIETES

Augmentation de capital annoncée

Tunisie Profilés Aluminium « TPR »

Siège social : Rue des usines Z.I Sidi Rézig, Megrine -2033- Tunisie

La société Tunisie Profilés Aluminium « TPR » porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que l'Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le **17 Juin 2016**, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de **5 000 000 dinars** pour le porter de **45 000 000 dinars** à **50 000 000 dinars**, et ce par incorporation de :

- **3 312 617 dinars** à prélever sur le poste « réserve spéciale d'investissement » ;
- **1 687 383 dinars** à prélever sur le poste « résultats reportés ».

Cette augmentation de capital sera réalisée par l'émission de **5 000 000 actions nouvelles gratuites de nominal un (1) dinar chacune**, à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison d'une **(1) action nouvelle gratuite pour neuf (9) actions anciennes**.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes **à partir du 1er janvier 2016**.

Cotation en bourse :

Les actions anciennes TPR seront négociables en bourse, droits d'attribution détachés **à partir du 26 juillet 2016**.

Les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse **à partir du 26 juillet 2016**, sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées et ce, dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en bourse **à partir du 26 juillet 2016**.

Prise en charge par la Tunisie Clearing :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing **à partir du 26 juillet 2016**.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« SERVICOM 2016 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **24/11/2015** a approuvé l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant maximum de 20 000 000 de Dinars qui sera remboursé sur une période de 5 ans avec 2 années de grâce et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **7/04/2016** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 » d'un montant de 7,5 millions de dinars susceptible d'être porté à 20 millions de dinars.

Cet emprunt sera remboursable semestriellement sur 7 ans dont 2 années de grâce et émis avec un taux d'intérêt fixe de 8,2% et/ou variable (TMM+ 3%). Il conduira à l'émission de 75 000 obligations au minimum et 200 000 obligations au maximum de 100 Dinars chacune.

Le conseil d'administration a donné plein pouvoir à la direction générale pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'emprunt auprès des institutions et administrations concernées.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire "SERVICOM 2016" est d'un montant minimum de 7 500 000 dinars divisé en 75 000 obligations de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à un maximum de 20 000 000 dinars divisés en 200 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt "SERVICOM 2016" fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **16/05/2016** et clôturées sans préavis au plus tard le **12/08/2016**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 7 500 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **12/08/2016**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 7 500 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **12/08/2016**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **16/08/2016**, avec maintien des dates uniques de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **16/05/2016** auprès de l'intermédiaire en Bourse CGF, sis au 17 rue de l'île de Malte - Immeuble Lira - Les jardins du Lac 1053 Tunis.

But de l'émission :

Le produit de la présente émission est destiné à stabiliser les ressources de financement de la société en substituant la dette à court terme par des ressources de financement à moyen terme ainsi que pour réaliser des investissements au niveau des filiales.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

- Dénomination de l'emprunt : « SERVICOM 2016 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : Les obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (Compagnie Gestion et Finance).

Prix de souscription et d'émission : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **12/08/2016**, seront décomptés et payés à la date de clôture des souscriptions.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **12/08/2016** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts :

Les obligations «SERVICOM 2016» seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur:

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3 % brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des six derniers Taux Moyens Mensuels publiés du Marché Monétaire Tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base.

Les six mois à considérer dépendent de l'échéance en fonction. Si l'échéance intervient au mois de Février de l'année N, les six mois à considérer vont du mois d'Août de l'année N-1 au mois de Janvier de l'année N et si elle intervient au mois d'Août de l'année N, les six mois à considérer vont du mois de Février de l'année N au mois de Juillet de l'année N.

- Taux fixe : 8,2% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Suite -

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant semestriel constant de 10 Dinars par obligation, soit le 1/10 de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à partir du cinquième semestre suivant la date limite de clôture des souscriptions.

L'emprunt sera amorti en totalité le 12/08/2023.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement : Le paiement semestriel des intérêts sera effectué à terme échu, le 12 Février et le 12 Août de chaque année et ce, à partir du 12 Février 2017. Le remboursement semestriel du capital sera effectué à terme échu, le 12 Février et le 12 Août de chaque année et ce, à partir du 12 Février 2019. Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux, et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 8,37 % l'an pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 6 derniers mois (du mois d'Octobre 2015 au mois de Mars 2016) à titre indicatif soit 4,33% et qui supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel de 7,33%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 3,13% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et durée de l'emprunt :

Durée totale: Les obligations « SERVICOM 2016 » sont émises pour une durée de **7 ans dont 2 années de grâce**.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie est de **4,75 ans** pour l'emprunt « SERVICOM 2016 ».

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **3,971 années**.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

- Suite -

Mode de placement : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de l'intermédiaire en bourse CGF sis au 17 rue de l'île de Malte - Immeuble Lira - Les jardins du Lac 1053 Tunis.

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **CCC+ (Exp)(tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **28 avril 2016**.

Notation de la société: SERVICOM est notée **B-(tun)** à long terme avec perspective stable par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du **15 Juin 2015**

Organisation de la représentation des obligataires : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **SERVICOM 2016** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres :

A fin Mars 2016, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

- Suite -

SERVICOM s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, CGF de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « SERVICOM 2016 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING : La société SERVICOM s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 29/04/2016 sous le n° 16-0940, du document de référence "SERVICOM 2016" enregistré par le CMF en date du 26/04/2016 sous le n°02/2016 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.

La note d'opération et le document de référence "SERVICOM 2016", sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de CGF, 17 rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les Jardins du Lac et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn .

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 de Servicom seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 27 JUIN 2016

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,309%		
TN0008003121	BTC 52 semaines 12/07/2016		4,323%	
TN0008003147	BTC 52 semaines 06/09/2016		4,377%	
TN0008003154	BTC 52 semaines 04/10/2016		4,405%	
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,411%	987,542
TN0008003162	BTC 52 semaines 08/11/2016		4,439%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		4,472%	1 003,181
TN0008003188	BTC 52 semaines 03/01/2017		4,493%	
TN0008003196	BTC 52 semaines 07/02/2017		4,527%	
TN0008003212	BTC 52 semaines 23/05/2017		4,630%	
TN0008003220	BTC 52 semaines 27/06/2017	4,664%		
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,681%	1 020,448
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		4,910%	1 005,387
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,238%	1 005,229
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,310%	880,729
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,421%	1 001,646
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		5,832%	989,050
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,130%	976,447
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,241%	980,629
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"	6,720%		967,504
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,730%	1 007,775
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,740%	944,074
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		6,767%	958,937
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"	6,798%		954,101
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		6,802%	952,387
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"	6,830%		963,571
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		6,918%	955,066
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"	7,139%		965,371

^[1] L'adjudication en question ne doit pas dater de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2015	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	158,378	161,216	161,264		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	106,845	108,864	108,898		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	91,865	93,318	93,346		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
4 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,059	14,342	14,347		
5 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	102,902	104,908	104,941		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
6 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,446	1,472	1,473		
7 AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	101,636	103,554	103,633		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	38,754	39,413	39,425		
9 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	52,546	53,448	53,463		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
10 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	137,513	131,583	130,720		
11 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	507,535	485,546	483,101		
12 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,965	122,143	121,120		
13 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	124,044	128,243	127,300		
14 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,506	140,708	139,726		
15 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	115,457	122,990	122,016		
16 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	90,706	94,583	94,116		
17 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	139,804	141,120	140,790		
18 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	86,081	94,335	93,632		
19 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,174	93,715	93,595		
20 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	120,916	142,899	142,005		
21 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	115,022	128,384	127,555		
22 FCP BIAT-CROISSANCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	77,451	82,162	En liquidation		
23 FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	104,165	108,826	108,663		
24 FCP BIAT-EQUILIBRE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	91,294	97,229	En liquidation		
25 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	100,342	96,720	96,263		
26 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	94,997	103,731	103,133		
27 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	17,657	18,991	18,938		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
28 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 482,785	1 527,237	1 527,008		
29 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 255,016	2 182,809	2 185,495		
30 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	111,969	121,917	122,921		
31 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,734	109,892	109,559		
32 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	133,703	141,674	141,497		
33 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	131,067	148,195	146,449		
34 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,385	15,511	15,394		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,704	5 158,529	5 137,911		
36 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	4 834,515	5 029,351	4 997,850		
37 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,205	2,430	2,417		
38 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,983	2,133	2,127		
39 FCP MAGHREBIA SELEC ACTIONS	UFI	15/09/09	1,013	1,164	1,173		
40 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,028	1,079	1,084		
41 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,018	1,075	1,079		
42 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,005	1,080	1,085		
43 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	100,000	104,124	103,761		
44 AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	8,898	9,332	9,307		
45 AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	104,040	111,101	111,376		
46 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	116,127	118,839	118,517		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2015	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
47 SANADTT SICAV	AFC	01/11/00	25/05/16	4,482	108,647	106,322	106,356
48 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	25/05/16	4,025	103,902	101,659	101,691
49 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/16	4,304	105,861	103,472	103,503
50 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	23/05/16	4,087	102,527	100,482	100,494
51 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	05/04/16	4,543	104,186	101,862	101,899
52 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/16	4,005	107,436	105,234	105,264
53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/05/16	4,401	104,619	102,399	102,433
54 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/05/16	3,887	102,661	100,504	100,533
55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	27/05/16	4,196	105,172	102,767	102,794
56 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/16	3,636	102,126	100,551	100,581
57 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	25/04/16	3,962	104,297	102,419	102,453
58 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/16	3,994	103,612	101,602	101,634
59 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/05/16	4,198	106,816	104,584	104,617
60 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	10/05/16	4,195	105,484	103,148	103,178
61 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/16	3,301	103,500	101,781	101,808
62 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/16	3,756	102,630	100,671	100,703
63 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	31/05/16	3,924	104,796	102,691	102,720
64 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	16/05/16	4,333	102,865	100,575	100,608
65 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	25/05/16	3,934	103,936	101,833	101,862
66 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/16	3,575	105,041	103,633	103,664
67 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	30/05/16	4,436	102,883	100,612	100,649
68 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/04/16	4,316	103,524	101,201	101,239
69 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/16	3,528	105,028	103,263	103,291
70 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/04/16	3,709	102,549	100,734	100,765

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
71	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	03/05/16	0,413	10,576	10,364	10,367
72	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	27/05/16	3,876	103,387	101,353	101,386
73	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	4,279	103,901	101,634	101,667
74	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,765	103,288	102,700	102,729
75	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	-	-	10,140	10,306	10,309
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
SICAV MIXTES								
76	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	25/05/16	0,875	58,065	57,660	57,329
77	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	1,814	137,887	130,200	130,226
78	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	15,804	1 402,879	1 359,081	1 359,761
79	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	24/05/16	2,832	110,387	112,826	112,624
80	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	24/05/16	1,854	104,054	109,263	108,887
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/05/16	0,550	86,413	98,471	97,737
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	25/04/16	0,512	17,014	16,851	16,839
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/16	6,860	261,738	268,939	268,142
84	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	16/05/16	0,732	29,309	28,593	28,324
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/16	30,618	2 208,196	2 294,932	2 290,691
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/16	2,137	68,867	69,856	69,913
87	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/16	1,920	53,774	53,879	53,920
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/04/16	0,844	97,672	102,402	102,052
89	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/04/16	0,359	80,942	86,409	86,134
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
90	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	03/05/16	0,226	11,090	10,734	10,729
91	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	03/05/16	0,178	12,038	11,530	11,525
92	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	03/05/16	0,106	14,638	14,067	14,037
93	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	03/05/16	0,276	13,764	12,626	12,591
94	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	23/05/16	0,332	12,102	12,441	12,410
95	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	23/05/16	0,027	10,809	11,196	11,180
96	ATTIJARI FCP HARMONIE *	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,232	En liquidation	En liquidation	En liquidation
97	ATTIJARI FCP SERENITE *	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,318	En liquidation	En liquidation	En liquidation
98	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/16	2,342	131,968	141,986	140,913
99	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/16	2,029	128,407	138,102	137,343
100	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	27/05/16	0,150	8,902	9,137	9,131
101	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	16/05/16	2,332	92,918	99,958	100,034
102	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	18/05/16	0,767	78,915	77,496	77,217
103	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	18/05/16	0,807	79,803	77,836	77,717
104	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/16	3,202	96,121	97,230	97,164
105	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	86,856	95,591	95,271
106	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	-	-	-	104,223	103,634
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
107	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	108,156	114,958	116,360
108	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	03/05/16	1,241	94,577	103,077	103,415
109	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	24/05/16	3,711	127,360	137,377	138,172
110	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	1,710	100,382	97,903	97,976
111	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	0,776	94,832	97,242	97,799
112	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	3,766	181,972	193,427	191,421
113	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	4,751	171,568	176,515	175,590
114	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	5,485	149,829	153,101	152,742
115	MAC EXCELLENCE FCP **	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	12 794,422	En liquidation	En liquidation
116	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,019	19,889	19,709
117	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	129,046	145,263	143,836
118	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	10/05/16	1,407	116,015	116,241	115,116
119	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 825,261	8 601,961	8 587,092
120	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	7,867	8,384	8,240
121	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	88,101	82,456	81,359
122	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	31/05/16	0,364	946,487	989,589	984,101
123	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	-	-	5000,000	5151,172	5125,706
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
124	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,265	103,095	110,407	110,320
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
125	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	26/05/16	0,107	7,981	9,136	9,090
126	CEA ISLAMIC FUND *	UGFS-NA	09/12/14	-	-	86,378	76,184	En liquidation
127	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	-	10 013,017	10 014,541

* FCP en liquidation anticipée

** En liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la société «Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED- » et l'ouverture au public de « FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
34. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
35. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
36.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
63. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
64. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
65. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
66. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
67. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
9.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
10.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
11.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
12.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 965 400
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybie « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	95, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
58. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Hôtelière SAMARA	Rue Abdelhamid EL KADHI -4000 SOUSSE-	73 226 699
62.Sté Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72. Société La Glace	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	71 347 585
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUIDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI FCP HARMONIE(1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI FCP SERENITE(1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
16	ATTIJARI VALEURS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
17	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
18	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
19	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
20	CEA ISLAMIC FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
21	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUIDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines -Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
22	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
23	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUIDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
24	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

25	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
26	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
27	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
30	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
31	FCP BIAT- CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
35	FCP BIAT- PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
36	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville -1002 Tunis
37	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
38	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
39	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
46	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
47	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
48	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
49	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
50	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
51	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
52	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex

56	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
60	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
61	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
64	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
65	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
66	FCP SMART CROISSANCE(2)	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
76	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
77	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
81	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MAC EXCELLENCE FCP (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
90	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
94	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
95	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
96	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis
97	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
98	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
99	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
100	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
101	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
102	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
103	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
104	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
107	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
108	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
110	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PROSPERITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
112	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis

113	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville-1002 Tunis
114	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
115	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
116	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
117	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
118	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
119	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
120	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
121	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
122	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
123	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
124	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
125	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
126	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
127	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommé FCP SAFA

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
15	FCPR- TUNISAIR	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
16	FCPR-ELFOULADH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
17	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
18	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
19	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
21	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	13ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

23	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
26	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
27	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
29	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
33	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
35	FCPR MCP ImmoFund	MCP Gestion	Immeuble «ACCESS BUILDING», rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, Tunis
36	FCPR Fonds de Développement Régional II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

SOCIETE TUNISIENNE D'ENTREPRISES DE TELECOMMUNICATIONS « SO.TE.TEL »

Siège social : Rue des entrepreneurs Z.I Charguia II, BP 640 -1080 Tunis-

La Société Tunisienne d'Entreprise de Télécommunications "SOTETEL" publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : MR Jamel SASSI.

BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2015 (exprimé en Dinar Tunisien)

	NOTES	31/12/2015	31/12/2014
ACTIFS NON COURANTS			
ACTIFS IMMOBILISES		9 084 586	9 208 543
Immobilisations incorporelles		1 033 887	1 029 872
Moins : amortissements		-940 429	-934 049
Moins : provisions		-90 000	-90 000
		3 457	5 823
Immobilisations corporelles	A-1	26 597 238	25 850 170
Moins : amortissements		-18 030 509	-17 161 850
		8 566 729	8 688 320
Immobilisations financières	A-2	961 470	961 470
Moins : provisions		-447 070	-447 070
		514 400	514 400
Autres actifs non courants	A-3	669 441	599 663
Moins : provisions		-481 488	-315 980
		187 953	283 683
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		9 272 539	9 492 226
ACTIFS COURANTS			
Stocks		4 227 262	4 979 163
Moins : provisions		-685 165	-641 623
	A-4	3 542 097	4 337 540
Clients & comptes rattachés		33 168 485	34 725 384
Moins : provisions		-5 089 886	-4 647 384
	A-5	28 078 599	30 078 000
Autres actifs courants		8 804 794	7 800 546
Moins : provisions		-768 285	-768 285
	A-6	8 036 508	7 032 261
Placements et autres actifs financiers		197 035	202 801
Moins : provisions		-142 321	-142 321
	A-7	54 714	60 480
Liquidités et équivalents de liquidités	A-8	1 216 895	1 016 348
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		40 928 812	42 524 630
TOTAL DES ACTIFS		50 201 351	52 016 856

BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2015 (exprimé en Dinar Tunisien)

	NOTES	31/12/2015	31/12/2014
CAPITAUX PROPRES	P-1		
Capital social	P-1-1	23 184 000	23 184 000
Réserves légales		1 972 467	1 972 467
Réserves pour fonds social		6 841	169 066
Autres capitaux propres		1 216 409	1 215 618
Résultats reportés	P-1-2	-6 037 706	-1 394 015
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT		20 342 011	25 147 136
Résultat de l'exercice	P-2	-5 253 254	-4 643 691
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		15 088 757	20 503 445
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunt		689 448	
Provisions pour risques	P-3	1 311 931	582 855
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		2 001 379	582 855
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	P-4	14 815 656	17 860 278
Autres passifs courants	P-5	12 042 438	10 720 638
Concours Bancaires et autres passifs financiers	P-6	6 253 121	2 349 640
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		33 111 215	30 930 556
TOTAL DES PASSIFS		35 112 594	31 513 411
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		50 201 351	52 016 856

ETAT DE RESULTAT

Du 1er janvier jusqu'au 31 Décembre 2015 (exprimé en Dinar Tunisien)

	NOTES	31/12/2015	31/12/2014
PRODUITS D'EXPLOITATION	R-1		
Ventes, travaux & services	R-1-1	39 136 192	36 655 328
Autres produits d'exploitation		154 749	147 716
Total des produits d'exploitation		39 290 941	36 803 044
CHARGES D'EXPLOITATION	R-2		
Achats consommés	R-2-1	26 501 049	24 340 222
Services extérieurs	R-2-2	1 702 795	1 978 760
Charges de personnel	R-2-3	12 968 872	12 523 441
Autres charges	R-2-4	596 437	767 314
Dotations aux amortissements et aux provisions	R-2-5	2 384 379	1 553 743
Total des charges d'exploitation		44 153 532	41 163 480
Résultat d'exploitation	R-3	-4 862 590	-4 360 436
Charges financières	R-3-1	-783 310	-554 707
Produits financiers	R-3-2	143 840	250 526
Autres gains ordinaires	R-3-3	339 781	106 192
Résultat des activités ordinaires avant impôt		-5 162 279	-4 558 425
Impôt sur les sociétés	R-4	-90 975	-85 266
Résultat des activités ordinaires après impôt		-5 253 254	-4 643 691
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-5 253 254	-4 643 691

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Du 1er janvier jusqu'au 31/12/2015 (exprimé en dinars)

DESIGNATIONS	31/12/2015	31/12/2014
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Encaissements	46 597 269	43 052 280
Clients	46 036 078	41 454 091
Produits divers ordinaires	561 191	1 598 189
Placements courants		
Remboursements prêts par le personnel		
Décaissements	48 506 372	43 296 321
Fournisseurs	29 885 431	26 146 904
Personnel	10 524 754	10 574 093
Etats et collectivités publiques	5 532 348	5 133 600
Placements courants		
Autres décaissements	2 563 839	1 441 724
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation	-1 909 104	-244 041
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIV. D'INVESTISSEMENT		
Encaissements	35 100	62 165
Cessions d'Immobilisations	35 100	62 165
Décaissements	1 044 902	465 226
Acquisition immobilisations incorporelles	50 393	150 363
Acquisition immobilisations corporelles	994 509	314 863
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	-1 009 802	-403 061
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIV. DE FINANCEMENT		
Encaissements	37 466	108 324
Produits financiers / CC. Bancaires		1 716
Régies d'avances et d'accréditifs	37 466	106 608
Décaissements	821 494	798 142
Dividende & Jetons de présence	52 157	28 008
Régies d'avances et d'accréditifs	40 191	111 911
Charges Financières	566 922	459 768
Remboursement Emprunts		
Subventions accordées par le Fonds Social	162 225	198 455
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-784 028	-689 818
Variation de la trésorerie	-3 702 934	-1 336 920
Trésorerie au début de l'exercice	-1 333 292	3 628
Trésorerie à la clôture de l'exercice	-5 036 226	-1 333 292

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Au 31 DECEMBRE 2015

1. PRESENTATION GENERALE

1.1 Présentation de la société

La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications (SO.T.E.TEL) est une société anonyme créée en 1981, au capital social de 23.184.000 Dinars divisé en 4.636.800 actions de 5 Dinars chacune.

La SO.T.E.TEL a été introduite par OPV au premier marché de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis le 27/05/1998 ; elle demeure aujourd'hui le premier représentant du secteur des télécommunications à la Bourse de Tunis.

L'objet social de la SO.T.E.TEL consiste à :

- La réalisation des prestations d'installation et de maintenance de toutes les composantes des réseaux filaires et radio-électriques des télécommunications, aux organismes publics et privés.
- La vente, l'installation et l'entretien des réseaux privés de péritéléphonie et de téléinformatique.
- La construction, la fabrication et le montage d'appareillages des télécommunications.
- La réalisation des travaux de génie civil intéressant l'infrastructure des télécommunications.

1.2 Présentation du régime fiscal

La SO.T.E.TEL est assujettie à la TVA, et elle est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux du droit commun de 25%.

2. PRINCIPES & METHODES COMPTABLES

2.1 Note sur le respect des normes comptables Tunisiennes

Les états financiers relatifs à la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, exprimés en dinars Tunisiens, ont été arrêtés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables tunisiennes du système comptable des entreprises (loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996).

2.2 Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers ont été préparés par référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation et de la comptabilité d'engagement ainsi qu'aux conventions comptables de base et notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ;
- Convention de permanence des méthodes.

Les états financiers couvrent la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2015.

2.2.1 Les immobilisations

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif à leur coût d'acquisition en hors TVA à l'exception du matériel de transport non utilitaire. Ces immobilisations sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire, la base amortissable est constituée par la valeur d'entrée. Les taux d'amortissements appliqués par la SO.T.E.TEL sont les suivants :

□ Constructions	2 %
□ Matériels & engins	20 %
□ Matériels de transport	20 %
□ Equipements de bureau	10 %
□ Logiciels informatiques	33 %
□ Matériels informatiques	15 %

Les dotations aux amortissements relatifs aux biens acquis au cours de l'exercice sont calculées, en respectant la règle du prorata temporis.

2.2.2 Les placements à court terme

Les placements à court terme sont composés d'actions SICAV. Ils sont enregistrés au cours de clôture. Les pertes ou les gains sur placement par rapport au prix d'acquisition sont portés au résultat comptable.

2.2.3 Comptabilisation des stocks

Le coût historique des stocks achetés correspond au coût d'acquisition composé du prix d'achat, des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables, ainsi que des frais de transport, d'assurance et autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés.

Les éléments de stocks de la SO.T.E.TEL sont valorisés selon la méthode du CMP. Ainsi, les sorties sont valorisées au CMP qui est modifié à l'occasion de chaque nouvelle entrée.

Les stocks d'exploitation sont valorisés au coût moyen pondéré après chaque entrée.

Pour comptabiliser le flux d'entrée et de sortie des stocks, la SOTETEL applique la méthode d'inventaire permanent : les produits achetés ou fabriqués sont portés dans le compte de stock au moment de leur acquisition ou production. Leurs sorties pour être utilisés dans la production ou pour être vendus constituent des charges de l'exercice et sont portées, de ce fait, dans l'état de résultat.

2.2.4 Comptabilisation des revenus

Les revenus sont mesurés à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre des prestations de services et ventes réalisées par la SO.T.E.TEL. Les revenus sont déterminés nets des réductions commerciales, des taxes sur le chiffre d'affaires et en général de toute somme encaissée pour le compte de tiers.

Les revenus non encore facturés sont comptabilisés en tenant compte du degré d'avancement estimé en fonction des travaux effectivement réalisés et valorisés aux prix contractuels.

NOTES AU BILAN

A-1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles nettes totalisent au 31 Décembre 2015 la somme de **8.566.729 DT** contre **8.688.320 DT** au 31 Décembre 2014.

La composition de ces immobilisations par catégorie se présente comme suit :

Désignation	Val. Brute	Amts.	Val. Nette 31-12-15	Val. Nette 31-12-14
- Terrains	1.771.384	-	1.771.384	1.753.300
- Constructions	7.723.369	2.763.781	4.959.588	5.139.555
- Mat. & Outillages	10.141.635	9.024.850	1.116.785	745.552
- Mat. de Transport	4.351.243	3.874.005	477.237	732.648
- Autres Immobilisations	2.609.606	2.367.873	241.735	317.265
Total	26.597.237	18.030.509	8.566.729	8.688.320

A-2 Immobilisations financières

Les immobilisations financières nettes totalisent la somme de **514.400 DT** au 31 Décembre 2015 et se composent d'actions libérées :

Désignation	Participation	%	Dépréciation	V. nettes au 31/12/15	V. nettes au 31/12/14
CERA	1.000	6,25	-	1.000	1.000
A.T.I	89.900	9	-	89.900	89.900
IT.COM (*)	297.070	99	297.070	-	-
S.R.S (*)	150.000	50	150.000	-	-
TUN. AUTOROUTES	253.421	0,3	-	253.421	253.421
ESPRIT	130.000	13	-	130.000	130.000
Sousse Techno-city	40.000	2	-	40.000	40.000
TOPNET	79	0	-	79	79
Total	961.470		447.070	514.400	514.400

(*) Les Sociétés I.T.COM et S.R.S sont en cours de liquidation

(**) Cession de la totalité de la porte feuille Sodet sud

A.3 Autres actifs non courants :

Les autres actifs non courants se composent des dépôts et cautionnements et des charges reportées. Ils totalisent au 31 Décembre 2015 la somme de **187.953 DT** contre **283.683 DT** au 31 Décembre 2014. Le détail de ce poste se présente comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
- Dépôts et cautionnements	47.641	24.241
- provisions	-20.755	-20.755
- Charges reportées	621.800	575.422
- Résorptions	-460.733	-295.225
Totaux	187.953	283.683

A-4 Stocks

Les stocks se composent essentiellement de câbles, accessoires et matériel téléphonique, pièces de rechanges et fournitures. Ils représentent au 31 Décembre 2015 un montant de **3.542.097 DT** contre **4.337.541 DT** au 31 Décembre 2014. L'évolution du solde se présente comme suit :

Désignation	Au 31/12/2015			Au 31/12/2014		
	V. brute	Dépréciation	V. nette	V. brute	Dépréciation	V. nette
Matières premières	4.210.242	685.165	3.525.077	4.963.424	641.623	4.321.801
Matières consommables	10.524	-	10.524	10.524	-	10.524
Fournitures	5.216		5.216	4.996		4.996
Totaux	4.227.262	685.165	3.542.097	4.979.164	641.623	4.337.541

A-5 Clients & comptes rattachés

Les comptes clients et comptes rattachés débiteurs se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
- Clients ordinaires	8.095.172	6.584.774
- Client Tunisie Telecom	6.360.172	7.521.076
- Clients effets à recevoir	167.334	152.876
- Créances échues et exigibles	14.623.452	14.258.726
- Clients ordinaires retenues de garantie	1.419.282	1.571.826
- Clients retenues de garantie T.T	6.170.785	7.762.924
- Créances retenue de garantie	7.590.067	9.334.750
- Clients travaux réalisés et non facturés T.T	9.292.856	8.117.540
- Clients ordinaires travaux réalisés et non facturés	1.662.110	3.014.368
- Créances à facturer	10.954.966	11.131.908
Totaux des créances avant provisions	33.168.485	34.725.384
Provisions pour créances douteuses	-5.089.886	-4.647.384
Totaux des créances après provisions	28.078.599	30.078.000

A-6 Autres actifs courants

Les autres actifs courants présentent au 31 Décembre 2015 un solde de **8.036.508 DT** contre **7.032.261 DT** au 31 Décembre 2014. Le détail de ces soldes se présente comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
- Fournisseurs, avances et acomptes	524.225	439.724
- Personnel, avances et acomptes	260.079	248.300
- Organismes représentant le personnel	-6.023	61.136
- T.F.P à récupérer	589.815	616.239
- Débiteurs divers	849.391	464.536
- Crédit d'impôts directs	6.587.306	5.917.375
- Charges constatées d'avance	00.00	53.236
- Moins provisions	-768.285	-768.285
Totaux	8.036.508	7.032.261

A-7 Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers présentent au 31 Décembre 2015 un solde débiteur de **54.714 DT** contre **60.480 DT** au 31 Décembre 2014. L'évolution de ces soldes par nature se présente comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
- Prêt au personnel à moins d'un an	8.293	9.179
- Echéances échues et non payées	131.108	131.108
- Régie d'avances et d'accréditifs	41.407	44.133
- Placements (Actions Sicav)	16.226	18.381
Valeurs Brutes	197.035	202.801
- Moins provisions (dont 131.108 DT prêt IT.Com)	-142.321	-142.321
Valeurs Nettes	54.714	60.480

A-8 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent au 31 Décembre 2015 un solde débiteur de **1.216.894 DT** contre **1.016.348 DT** au 31 Décembre 2014.

Ce poste du bilan se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
- Banques	1.098.461	871.927
- C.C.P	63.667	88.336
- Caisses	54.766	56.085
Totaux	1.216.894	1.016.348

P-1 Capitaux propres

Les capitaux propres avant résultat présentent un solde de **20.342.011 DT** au 31 Décembre 2015 contre **25.147.136 DT** au 31 Décembre 2014.

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
- Capital social	23.184.000	23.184.000
- Réserves légales	1.972.467	1.972.467
- Réserves pour fonds social	6.841	169.066
- Réserves pour fonds de régulation (actions Sotetel)	500.000	500.000
- Avoir des actionnaires	-338.264	-339.056
- Autres capitaux propres (prime d'émission)	1.054.673	1.054.674
- Résultats reportés	-6.037.706	-1.394.015
Totaux	20.342.011	25.147.136

P-1-1 Capital social

Le capital de la SOTETEL est réparti entre les actionnaires comme suit :

<input type="checkbox"/> Capital social (en DT)	23.184.000
<input type="checkbox"/> Nombre d'actions	4.636.800
<input type="checkbox"/> Valeur nominale de l'action (en DT)	5
<input type="checkbox"/> Nombre d'actionnaires	1975
Actionnaires	
<input type="checkbox"/> Tunisie Télécom	35.00%
<input type="checkbox"/> Al Atheer Com	7,47%
<input type="checkbox"/> SPDIT Sicaf	1.61%
<input type="checkbox"/> Sté Laceramic	1.81%
<input type="checkbox"/> Divers porteurs (capital flottant)	54.11%

P-1-2 Résultats report

Le solde de ce compte au 31 Décembre 2015 est de **-6.037.706 DT** contre **-1.394.015 DT** au 31 Décembre 2014. Cette variation résulte de la perte de l'exercice 2014.

P-2 Résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice 2015 net d'impôts est déficitaire de **5.253.254 DT** contre un déficit de **4.643.691 DT** en 2014.

P-3 Provisions pour risques

Le solde de cette rubrique totalise au 31/12/2015 la somme de **1.311.931 DT** contre **582.855 DT** au 31 Décembre 2014. La variation est expliquée essentiellement par la constatation d'une provision pour risque fiscal de **750.000DT**.

P-4 Fournisseurs & comptes rattachés

La rubrique Fournisseurs & comptes rattachés totalise au 31 Décembre 2015 un solde de **14.815.656 DT** contre **17.860.278 DT** au 31 Décembre 2014. Le détail de ce compte s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
- Fournisseurs ordinaires locaux et étrangers	5.939.327	7.951.184
- Fournisseurs "effets à payer"	5.894.497	7.121.351
- Fournisseurs "factures à établir"	2.981.832	2.787.743
Totaux	14.815.656	17.860.278

P-5 Autres passifs courants

Ce compte présente un solde créditeur de **12.042.438 DT** au 31 Décembre 2015 contre **10.720.638 DT** au 31 Décembre 2014. Le détail de ce compte s'analyse comme :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Clients créditeurs :	814.452	1.083.530
Tunisie Télécom (avances sur commandes)	440.188	309.163
Autres clients (avances sur commandes)	374.264	774.367
Personnel et comptes rattachés :	1.887.078	2.519.017
Etat et collectivités publiques :	261.162	220.757
Retenues à la source à reverser	209.176	183.367
Autres impôts et taxes à payer	51.986	37.390
Etat, taxes / chiffre d'affaires	305.187	888.221
Créditeurs divers :	7.637.022	4.919.991
Dividendes et jetons de présence	738.408	736.104
Echéances à-d'un an (emprunt BT)	399.129	
Totaux	12.042.438	10.720.638

P-6 Concours bancaires et autres passifs financiers

Cette rubrique présente un solde créditeur de **6.253.121 DT** au 31 Décembre 2015 contre **2.349.640 DT** au 31 Décembre 2014.

P-7 Engagements hors bilan

Le montant des engagements hors bilan au 31 Décembre 2015 est de **8.837.790 DT** contre **7.103.227 DT** au 31 Décembre 2014, le détail de ces engagements se présente comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
- Cautions provisoires	273.200	349.830
- Cautions définitives	6.011.111	4.850.916
- Cautions d'avances	981.873	162.813
- Cautions de garantie	1.524.646	1.739.668
- Cautions Fiscale	46.960	
Total	8.837.790	7.103.227

NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

R-1 Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation ont atteint au 31 Décembre 2015 un solde de **39.290.941 DT** contre **36.803.044 DT** au 31 Décembre 2014 se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
- Ventes, travaux & services locaux	38.996.045	35.719.156
- Ventes, travaux & services à l'export	140.147	936.172
- Produits divers ordinaires	154.749	147.716
Totaux	39.290.941	36.803.044

Le chiffre d'affaires réalisé jusqu'au 31 Décembre 2015 est de **39.136.192 DT** contre **36.655.328 DT** en 2014 soit une augmentation de **2.480.864 DT** représentant **7%**.

R-1-1 Répartition du chiffre d'affaires par activité

La répartition du chiffre d'affaires par activité est comme la suivante :

Activités	31/12/2015	31/12/2014	Variation
- BACKBONE & FTTH	17.824.685	12.968.663	4.856.022
- RLA	1.936.832	2.476.168	-539.336
- CORE	1.270.566	1.314.052	-43.486
- WIRELESS	7.801.048	7.604.797	196.251
- SERVICES CONVERGENTS	10.101.489	11.355.476	-1253.987
- Export	140.147	936.172	-796.025
-Formation	61.425		61.425
Totaux	39.136.192	36.655.328	2.480.864

R-2 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ont atteint un solde de **44.153.532 DT** au 31 Décembre 2015 contre **41.163.480 DT** au 31 Décembre 2014. Ces charges se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
- Achats consommés	26.501.049	24.340.222
- Services extérieurs	800.646	890.624
-Autres services extérieurs	902.149	1.088.136
-Autres charges :	596.437	767.314
- Charges divers ordinaires	51.414	160.929
- Impôts et taxes	545.023	606.385
- Charges de personnel	12.968.872	12.523.441
- Dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises	2.384.379	1.553.743
Totaux	44.153.532	41.163.480

R-2-1 Achats consommés & variation des stocks

Cette rubrique présente un solde de **26.501.049 DT** au 31 Décembre 2015 contre **24.340.222 DT** au 31 Décembre 2014. Le détail de ces postes s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
- Achats consommés	18.453.289	16.106.758
- Achats de carburants et lubrifiants	926.608	884.298
- Charges de sous-traitance	7.097.342	7.602.274
- Achats liés à une modification comptable	23.810	-253.108
Totaux	26.501.049	24.340.222

R-2-2 Services extérieurs

Cette rubrique présente un solde de **1.702.795 DT** au 31 Décembre 2015 contre **1.978.760 DT** au 31 Décembre 2014. Le détail des services extérieurs s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
- Loyers	63.749	148.278
- Primes d'assurances	200.143	234.143
- Communications et publicités	203.835	198.901
- Déplacement du personnel	151.364	203.284
- Formations du personnel (*)	-147.082	-375
- Frais bancaires et assimilés	-	80
- Honoraires	77.444	90.941
- Location main d'œuvre	465.640	686.648
- Autres services	534.085	220.708
- Entretien et réparations	123.817	154.056
- Contribution conjoncturelle au profit du budget de l'état	29.800	42.096-
Totaux	1.702.795	1.978.760

(*) Nets des ristournes de TFP

R-2-3 Charges de personnel

Les charges de personnel totalisent au 31 Décembre 2015 un solde de **12.968.872 DT** contre **12.523.441 DT** au 31 Décembre 2014. Ces charges se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
- Salaires, compléments, indemnités & primes	11.068.399	10.682.811
- Charges sociales légales	1.900.473	1.840.630
Totaux	12.968.872	12.523.441

R-2-4 Autres charges

Le solde de cette rubrique au 31 Décembre 2015 s'élève à **596.437 DT** contre **767.314 DT** au 31 Décembre 2014. Ces montants sont détaillés comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
- Charges diverses ordinaires	51.413	160.929
- Impôt, taxes et versements assimilés	545.024	160.929
Total	596.437	767.314

R-2-5 Dotations aux amortissements et aux provisions nettes

Le solde de cette rubrique au 31 Décembre 2015 s'élève à **2.384.379 DT** contre **1.553.743 DT** au 31 Décembre 2014. Ce solde se présente comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
- Dotations aux amortissements	1.169.258	1.222.490
- Dotations aux provisions pour dépréciation	524.088	574.607
-Dotations aux provisions pour risque fiscal	750.000	
- Reprise sur provisions	-58.969	-243.354
Total	2.384.379	1.553.743

R-3 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation est déficitaire de **4.862.590 DT** au 31 Décembre 2015 contre **4.360.436DT** au 31 Décembre 2014.

R-3-1 Charges financières

Le montant des charges financières arrêté au 31 Décembre 2015 est de **783.310 DT** contre **554.707 DT** au 31 Décembre 2014.

R-3-2 Produits financiers

Le solde de cette rubrique au 31 Décembre 2015 s'élève à **143.840 DT** contre **250.526 DT** au 31 Décembre 2014.

R-3-3 Autres gains ordinaires

Le solde de cette rubrique au 31 Décembre 2015 s'élève à **339.781 DT** contre **106.192 DT** au 31 Décembre 2014.

R-4 Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés est calculé sur la base du minimum d'impôt comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
- Résultat comptable avant impôt	-5.162.279	-4.558.425
- Impôt sur les sociétés (min d'impôt : 0,2% du CA local brut)	-90.975	-85.266
Résultat Net	-5.253.254	-4.643.691

F- NOTES RELATIVES
A L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

L'état de flux de trésorerie est élaboré selon le modèle de référence qui consiste à fournir des informations sur les principales catégories de rentrées et de sorties de fonds. Ainsi, les flux de trésorerie de l'exercice sont classés en flux provenant (ou utilisés) des (ou dans) les activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

La variation de la trésorerie globale au 31 Décembre 2015 est négative totalisant **5.155.752 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	-1.909.104	-244.041
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	-1.009.802	-403.061
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	-784.028	-689.818
VARIATION DE LA TRESORERIE	-5.036.227	-1.336.920

F-1 Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

Les activités d'exploitation font ressortir au 31 Décembre 2015 un flux négatif de **1.909.104 DT**.

F-2 Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement

Les activités d'investissement font ressortir au 31 Décembre 2015 un flux négatif de **1.009.802 DT**.

F-3 Flux de trésorerie affectés aux activités de financement

Les activités de financement font ressortir au 31 Décembre 2015 un flux négatif de **784.028 DT**.

NOTE RELATIVE AUX PARTIES LIEES

1- Identifications des parties liées

Les parties liées de la SOTETEL sont les suivantes :

- La société TUNISIE TELECOM :

Il s'agit de la société mère de la SOTETEL dont elle détient 35% du capital. TUNISIE TELECOM est également le principal client de la SOTETEL.

- La société SRS :

Cette société est détenue à 50% par la SOTETEL et est en liquidation.

- La Société SOTETEL-IT.COM :

Cette société est détenue à 99% par la SOTETEL et est en liquidation.

- Les dirigeants de la SOTETEL :

Il s'agit du président du conseil, des administrateurs et du directeur général.

2- Transactions effectuées avec les parties liées autres que les dirigeants de la société :

- Transactions et soldes avec TUNISIE TELECOM :

Les prestations réalisées courant 2015 pour le compte du client TUNISIE TELECOM totalisent un montant de **33.545.878 DT HTVA** représentant **85,7%** du chiffre d'affaires global.

Les créances sur TUNISIE TELECOM comptabilisées par la SOTETEL au 31 décembre 2015 s'élèvent à **21.823.813 DT** dont **6.360.172 DT** de créances facturées, **9.292.856 DT** de travaux réalisés et non facturés et **6.170.785 DT** de retenues de garantie.

- Transactions et soldes avec IT. COM :

Conformément au procès verbal du conseil d'administration du 17 janvier 2002, un prêt de **150 KDT** a été octroyé à la société IT-COM. Ce montant demeure impayé au 31/12/2015 avec un principal qui s'élève à **131 107 DT**.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT AU 31/12/2015

DESIGNATIONS	TERRAINS	CONSTRUCTION	MAT.DE CHAN ET OUTILLAG	MAT.DE TRANSPORT	M.M.B.	MAT. INFORMAT.	A.A.I.	FONDS DE COMMERCE	LOGICIELS	LOGICIELS ORACLE	(EXPRIME EN DINARS)		TOTAUX(TND)
											MAT.INF. EN COURS	CONST. EN COURS	
V. BRUTE DES IMMOB. AU 01-01-2015	1 751 659	7 723 369	9 344 246	4 431 674	866 887	1 300 199	376 304	90 000	351 288	588 584	54 190	1 642	26 880 042
IMMOBILISATIONS ACQUISES EN 2015	18 084	0	797 389	48 279	3 478	8 547	0	0	4 015	0			879 792
CESSION EN 2015			0	-128 710									-128 710
V. BRUTE DES IMMOB. AU 31-12-15	1 769 743	7 723 369	10 141 635	4 351 243	870 365	1 308 746	376 304	90 000	355 303	588 584	54 190	1 642	27 631 125
AMORTISSEMENTS AU 01/01/2015		2 583 813	8 598 695	3 699 026	824 217	1 080 871	375 228	90 000	347 402	586 647	0	0	18 185 900
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS 2015		179 968	426 155	303 689	10 567	76 373	617		4 443	1 937			1 003 749
CESSIONS IMMOBILISATIONS EN 2015			0	-128 710									-128 710
AMORTISSEMENTS AU 31-12-15		2 763 781	9 024 850	3 874 006	834 783	1 157 244	375 845	90 000	351 845	588 584	0	0	19 060 938
VAL.NETTES DES IMMOB. AU 31-12-15	1 769 743	4 959 588	1 116 785	477 237	35 582	151 502	458	0	3 458	0	54 190	1 642	8 570 186

Messieurs les actionnaires de la Société
Tunisienne d'Entreprises de
Télécommunications "SO.T.E.TEL"

Tunis, le 6 juin 2016

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons examiné le bilan ci-joint de la **Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SO.T.E.TEL"**, arrêté au 31 décembre 2015, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives, couvrant la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2015.

1- Responsabilité du management de la société

Ces états financiers, qui font apparaître un total net de bilan de **50 201 351 TND**, un résultat net déficitaire de **-5 253 254 TND**, des capitaux propres avant résultat de l'exercice de **20 342 011 TND** et une trésorerie négative à la fin de l'exercice de **-5 036 226 TND** ont été établis par la Direction de votre société qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Comptables Tunisiennes. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère et fidèle d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables eu égard aux circonstances.

2- Responsabilité des Commissaires aux comptes

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration, notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Notre audit a été effectué conformément aux normes internationales d'audit ainsi qu'aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondage, les éléments probants justifiant les données contenues dans les comptes. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

3- Opinion

A notre avis, les états financiers ci-dessus mentionnés, expriment de façon sincère et régulière la situation financière de la **Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SO.T.E.TEL"** au 31 décembre 2015 ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date. Les états financiers sont établis en adoptant les méthodes comptables d'évaluation et de présentation préconisées par les Normes Comptables Tunisiennes et sont comparables à ceux de l'exercice précédent.

4- Observations

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

4-1 En application des dispositions de l'article 6 de la loi 95-34 du 17 avril 1995 relative au redressement des entreprises en difficultés économiques, nous avons demandé à la direction générale de la SOTETEL des éclaircissements relatifs à tous les actes menaçant l'activité de la société et que nous avons relevés à l'occasion de l'accomplissement de notre fonction.

Une réponse nous a été adressée par la direction générale précisant les principales actions structurantes et les différentes mesures prises pour redresser la situation. Un plan de relance comportant des initiatives immédiates a été mis en œuvre au début de l'exercice 2016.

4-2 Les créances de la SOTETEL présentent au 31 décembre 2015 un solde brut de **33 168 485 DT** provisionné à raison de **5 089 886 DT**, ce qui porte le solde net à la somme de **28 078 599 DT**.

Le solde brut du Client Tunisie Telecom s'élevant à 21 823 813 DT, soit 66% du total brut des soldes clients, est constitué à hauteur de 6 170 785 DT (soit 28%) de retenues de garanties non encore apurées.

Le rapport présenté à la société le 8 avril 2016 confirme les soldes inscrits à l'actif du bilan de la SOTETEL et affirme que la provision sur créance douteuse constatée par la SOTETEL dépasse le risque de non recouvrement des créances correspondantes.

5- Vérifications Spécifiques et Informations prévues par la loi

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la réglementation en vigueur.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les documents mis à la disposition des actionnaires et relatifs à l'exercice 2015.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne. Les insuffisances relevées et les recommandations correspondantes ont été consignées dans la lettre de contrôle interne.

Nous signalons que conformément à ce qui est requis par l'article 3 de loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

P/Le Groupement

Cabinet Jamel SASSI – Elf Conseil

Jamel SASSI



*Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne
d'Entreprises de Télécommunications "S.O.T.E.TEL"*

Tunis, le 6 juin 2016

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

Messieurs les Actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures égales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées :

Nous vous informons que dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nos investigations ont révélé l'existence de deux nouvelles conventions conclues en 2015 :

- Un contrat de leasing portant sur un lot de matériel de chantier et un lot d'outillages a été conclu avec la société BT Leasing pour un montant en principal de **865 723 Dinars**.
Au 31 décembre 2015, les échéances à court terme totalisent un montant de 132 463 Dinars et celles à long terme un montant de 689 448 Dinars.
- Un crédit à court terme de **400 000 Dinars** obtenu auprès de la Banque de Tunisie en Mai 2015 et remboursable sur 3 tranches d'égale montant (133 333 Dinars), en Septembre 2015, Janvier 2016 et Mars 2016.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants):

L'exécution des conventions suivantes, conclues et approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2015 :

- Des contrats de locations conclus avec la Société Tunisie Telecom qui exploite en locations les propriétés suivantes appartenant à la SOTETEL :

- Contrat de location conclu en Octobre 2012 pour 3 ans portant sur l'exploitation d'un local appartenant à la SOTETEL en tant qu'agence Commerciale de Tunisie Telecom à Sfax d'une superficie de 76 m². Le loyer facturé en 2015 s'est élevé à la somme de 25 515 Dinars hors TVA;
 - Contrat de location d'un ensemble immobilier situé à Ksar Said. Le loyer facturé en 2015 s'est élevé à la somme de 113 467 Dinars Hors TVA;
 - Contrat de location de la terrasse du bâtiment sis Rue des Entrepreneurs Z.I La Charguia pour 30 m² conclu en novembre 2003 sur une période de 15 ans pour l'installation d'une station GSM et les installations y afférentes. Le loyer facturé en 2015 s'est élevé à la somme de 6 577 Dinars Hors TVA;
 - Contrat de location conclu en Octobre 2011 sur 15 ans portant la location d'une superficie de 40m² située à la zone industrielle de Sousse pour l'installation d'une station GSM et les installations y afférentes. Le loyer facturé en 2014 s'est élevé à la somme de 8 972 Dinars Hors TVA;
- Conformément au procès-verbal du conseil d'administration du 17 janvier 2002, un prêt de 150 000 DT a été octroyé à la société IT.Com (filiale à 99% de la SO.T.E.TEL). Le montant demeurant impayé au 31 Décembre 2015 en principal s'élève à 131 107 Dinars. Ce montant est totalement provisionné par la SO.T.E.TEL.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se présentent comme suit au titre de l'exercice 2015 (Montants en Dinars Tunisiens):

Désignation	Charges	Passifs
Rémunérations brutes du Directeur Général (y compris les charges sociales l'égales)	110 857	
Avantages e nature du Directeur Général	9 265	
Total rémunérations brutes du Directeur Général	120 122	
Rémunérations des membres du comité permanent d'audit	11 250	11 250
Jetons de présence	31 250	31 250
Total	162 622	42 500

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

P/Cabinet Jamel SASSI – Elf Conseil

Jamel SASSI



AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Banque Tuniso-Koweitienne Groupe BPCE

Siège social : 10 bis Avenue Mohamed GV, BP 49 - 1001 Tunis -

La Banque Tuniso-Koweitienne - Groupe BPCE - publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 13 juillet 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mohamed Lassad Borji - Cabinet MTBF et Chiheb Ghanmi – cabinet GAC.

BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2015

(Unité : milliers de dinars)

	Notes	31/12/2015	31/12/2014 publié	31/12/2014 retraité (*)	Variation	
					Montant	%
ACTIF						
AC1- Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	4.1	27 998	29 598	29 598	-1 600	-5%
AC2- Créances sur les établissements bancaires & financiers	4.2	29 316	29 552	29 552	-236	-1%
AC3- Créances sur la clientèle	4.3	1 445 326	1 321 652	1 317 635 (*)	127 691	10%
AC4- Portefeuille-titres commercial	4.4	96 720	55 033	55 033	41 687	76%
AC5- Portefeuille d'investissement	4.5	38 769	38 459	38 459	310	1%
AC6- Valeurs immobilisées	4.6	33 155	32 150	32 150	1 005	3%
AC7- Autres actifs	4.7	24 848	25 393	23 854 (*)	994	4%
TOTAL ACTIF		1 696 132	1 531 837	1 526 282	169 850	11%
PASSIF						
PA1- Banque centrale et CCP	4.8		50 000	50 000	-50 000	-100%
PA2- Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	4.9	111 401	40 256	40 256	71 145	177%
PA3- Dépôt & avoirs de la clientèle	4.10	921 715	854 628	853 090 (*)	68 625	8%
PA4- Emprunts & ressources spéciales	4.11	460 085	381 455	381 455	78 630	21%
PA5- Autres passifs	4.12	33 071	43 366	39 349 (*)	-6 278	-16%
TOTAL PASSIF		1 526 272	1 369 705	1 364 150	162 122	12%
CAPITAUX PROPRES						
CP1- Capital		100 000	100 000	100 000	0	0%
CP2- Réserves		56 269	46 893	46 893	9 376	20%
CP4- Autres capitaux propres		3 865	3 762	3 762	103	3%
CP5- Résultats reportés		1 352	1 038	1 038	314	30%
CP6- Résultat de la période		8 375	10 439	10 439	-2 064	-20%
TOTAL CAPITAUX PROPRES	4.13	169 860	162 132	162 132	7 728	5%
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES		1 696 132	1 531 837	1 526 282	169 850	11%

(*) : Données retraitées pour les besoins de comparabilité (Cf. Note 3.7 aux états financiers - Principes comptables pertinents appliqués)

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
Arrêté au 31 Décembre 2015
(Unité : milliers de dinars)

	Notes	31/12/2015	31/12/2014	Variation	
				Montant	%
PASSIFS EVENTUELS					
Cautions, avals et autres garanties données	5.1	203 705	201 334	2 371	1%
Crédits documentaires		68 185	86 316	-18 131	-21%
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		271 890	287 650	-15 760	-5%
ENGAGEMENTS DONNES					
Engagements de financement donnés		53 248	49 621	3 627	7%
Engagements de financement donnés sur découvert Mobilisé		530	230	300	130%
Engagements sur titres		176	176	0	0%
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	5.2	53 954	50 027	3 927	8%
ENGAGEMENTS RECUS					
Garanties Etat, SOTUGAR et COTUNACE		13 629	20 469	-6 840	-33%
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	5.3	13 629	20 469	-6 840	-33%

ETAT DE RESULTAT
Du 1er Janvier au 31 Décembre 2015
(UNITE : MILLIERS DE DINARS)

	Notes	31/12/2015	31/12/2014	Variation	
				Montant	%
Produits d'exploitation bancaire					
PR1- Intérêts et revenus assimilés	6.1	107 573	96 351	11 222	12%
PR2- Commissions	6.2	21 469	15 570	5 899	38%
PR3- Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	6.3	7 984	5 831	2 153	37%
PR4- Revenus du portefeuille d'investissement	6.4	6 794	7 036	-242	-3%
Total produits d'exploitation bancaire		143 820	124 788	19 032	15%
Charges d'exploitation bancaire					
CH1- Intérêts encourus et charges assimilées	6.5	-67 446	-60 934	-6 512	11%
CH2- Commissions encourues	6.6	-920	-424	-496	117%
Total charges d'exploitation bancaire		-68 366	-61 358	-7 008	11%
PRODUIT NET BANCAIRE		75 454	63 430	12 024	19%
PR5/CH4- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif	6.7	-22 689	-15 683	-7 006	45%
PR6/CH5- Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	6.8	161	191	-30	-16%
PR7- Autres produits d'exploitation	6.9	675	880	-205	-23%
CH6- Frais de personnel	6.10	-24 605	-21 414	-3 191	15%
CH7- Charges générales d'exploitation	6.11	-11 092	-11 432	340	-3%
CH8- Dotations aux amortissements sur immobilisations		-6 003	-5 189	-814	16%
RESULTAT D'EXPLOITATION		11 901	10 783	1 118	10%
PR9/CH10- Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		-1 264	-19	-1 245	6488%
RESULTAT AVANT IMPOT		10 637	10 764	-127	-1%
CH11- Impôt sur les bénéfices		-2 262	-325	-1 937	596%
RESULTAT NET		8 375	10 439	-2 064	-20%

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Du 1ER Janvier au 31 Décembre 2015
(UNITE : MILLIERS DE DINARS)

	Notes	31/12/2015	31/12/2014
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (*)		130 705	139 170
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-86 707	-108 723
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle		-151 315	-135 800
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		68 014	-176
Titres de placement		-38 419	-5 089
Sommes versées au personnel & créateurs divers		-23 519	-16 331
Autres flux de trésorerie		12 165	-20 230
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'exploitation		-89 076	-147 179
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		5 936	5 295
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		34	-344
Acquisitions/cessions sur immobilisations		-6 985	-9 234
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		-1 015	-4 283
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Remboursement d'emprunts		-20 354	27 585
Augmentation/diminution ressources spéciales		78 846	157 921
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		58 492	185 506
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		-31 599	34 044
Liquidités et équivalents en début d'exercice		-50 473	-84 517
Liquidités et équivalents en fin d'exercice	7	-82 072	-50 473

(*): Données modifiées pour les besoins de comparabilité.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2015

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la BTK-BPCE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1^{er} janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 et n° 2001-12.

2. BASES DE MESURE

Les états financiers de la BTK-BPCE sont élaborés sur la base de la valeur des éléments du patrimoine au coût historique.

3. PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

3.1- Comptabilisation des prêts et revenus y afférents

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages de fonds pour la valeur nominale.

Les commissions d'étude et de gestion sont prises en compte en totalité dans le résultat à l'issue du premier déblocage.

Les commissions d'aval sont prises en compte en résultat dans la mesure où elles sont encourues sur la durée de l'engagement.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par la banque sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post-comptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ».

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux relations de la classe B2, B3 ou B4 sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

3.1.1 Provisions pour risque sur prêts

Les provisions pour risque sur prêts sont déterminées sur la base des taux suivants arrêtés par classe de risque conformément aux normes de division de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24, appliqués aux risques encourus (soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues).

- Actifs incertains	(classe B2)	:	20 %
- Actifs préoccupants	(classe B3)	:	50 %
- Actifs compromis	(classe B4)	:	100 %

3.1.2 Provisions collectives

En application de la circulaire n°2012-02 du 11 janvier 2012 relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques, la note aux établissements

de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012, relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures précitées, ainsi que la circulaire n°2012-20 du 6 décembre 2012 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, une provision collective a été constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

A ce titre, les provisions constituées par la banque jusqu'au 31/12/2015 s'élèvent à 9 615 KDT. Les dotations aux provisions au titre de l'exercice 2015 totalisent le montant de 1 450 KDT.

3.1.3 Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a constitué des provisions additionnelles en couverture du risque net sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Il est entendu par risque net, le montant de l'engagement après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur ne soit affectée ;
- Des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

A ce titre, les provisions additionnelles constituées par la banque jusqu'au 31/12/2015 s'élèvent à 47 806 KDT. Les dotations aux provisions au titre de l'exercice 2015 totalisent le montant de 10 793 KDT.

3.1.4 Provisions sur le secteur touristique

La circulaire 2015-12 relative aux mesures exceptionnelles de soutien aux entreprises du secteur touristique a apporté certaines nouvelles dispositions aux banques. Il s'agit essentiellement du maintien de la classification au 31 décembre 2014 ainsi que du gel de l'antériorité pour le calcul des provisions additionnelles.

L'application de cette circulaire par la Banque ramène le coût du risque net de l'exercice 2015 d'un montant de 25 310 KDT à un montant de 22 689 KDT.

3.2- Comptabilisation du portefeuille-titres et revenus y afférents

Composition du portefeuille-titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

(i) Le portefeuille-titres commercial :

- a) Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité ;
- b) Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

(ii) Le portefeuille d'investissement :

Le portefeuille d'investissement comprend les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est considérée utile à l'activité de la banque (titres de participation à caractère durable) : titres de participation, parts dans les entreprises associées et parts dans les entreprises liées.

Comptabilisation et évaluation à la date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- **Les titres de transaction** : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- **Les titres de placement** : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres. La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- **Les titres d'investissement** : Ces titres sont valorisés à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la valeur mathématique pour les titres non cotés. Cette valorisation se fait séparément, pour chaque titre. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement.

Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

3.3- Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

3.4- Opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des Etablissements Bancaires, les Etats Financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et dettes en devises et de la position de change en devises convertie sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois de décembre 2015. Les gains et les pertes de changes résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31-12-2015.

3.5- Immobilisations et autres actifs non courants

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

- Mobilier et matériel de bureaux	10 ans	10 %
- Matériel de transport	5 ans	20%
- Matériel informatique	7 ans	15%
- Logiciel	3 ans	33%
- A. A. et installations	10 ans	10%
- Immeuble d'exploitation (fondation et gros œuvres)	50 ans	2%

- Baies vitrées et carrelages	20 ans	5%
- Boiserie, quincaillerie et ameublements fixes	20 ans	5%
- Installations d'éclairage et de climatisation	10 ans	10%
- Ascenseurs et installations diverses	10 ans	10%
- Fonds de commerce	20 ans	5%

3.6- Impôts sur les bénéfices

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun.

3.7- Retraitement des données comparatives de l'exercice 2014

Les données comparatives de l'exercice 2014 ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de la comparaison, de la façon suivante :

	Notes	31/12/2014 Publié	ajust.1	ajust.2	31/12/2014 retraité
ACTIF					
AC1- Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	4.1	29 598			29 598
AC2- Créances sur les établissements bancaires & financiers	4.2	29 552			29 552
AC3- Créances sur la clientèle	4.3	1 321 652	-4 017		1 317 635
AC4- Portefeuille-titres commercial	4.4	55 033			55 033
AC5- Portefeuille d'investissement	4.5	38 459			38 459
AC6- Valeurs immobilisées	4.6	32 150			32 150
AC7- Autres actifs	4.7	25 393		-1 539	23 854
TOTAL ACTIF		1 531 837	-4 017	-1 539	1 526 282
PASSIF					
PA1- Banque centrale et CCP	4.8	50 000			50 000
PA2- Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	4.9	40 256			40 256
PA3- Dépôt & avoirs de la clientèle	4.10	854 628		-1 539	853 090
PA4- Emprunts & ressources spéciales	4.11	381 455			381 455
PA5- Autres passifs	4.12	43 366	-4 017		39 349
TOTAL PASSIF		1 369 705	-4 017	-1 539	1 364 150
CAPITAUX PROPRES					
CP1- Capital		100 000			100 000
CP2- Réserves		46 893			46 893
CP4- Autres capitaux propres		3 762			3 762
CP5- Résultats reportés		1 038			1 038
CP6- Résultat de la période		10 439			10 439
TOTAL CAPITAUX PROPRES	4.13	162 132	0	0	162 132
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES		1 531 837	-4 017	-1 539	1 526 282

Ajustement 1 :

Reclassement des Produits d'intérêts perçus d'avance sur les crédits de la rubrique PA5 « Autres Passifs » à la rubrique AC3 « Créances sur la clientèle » en déduction pour un montant de 2749 mDT au 31/12/2015 contre 4 017 mDT au 31/12/2014.

Ajustement 2 :

Reclassement des charges d'intérêts perçus d'avance de la rubrique AC7 « Autres Actifs » à la rubrique PA3 « Dépôts & avoirs de la clientèle » en déduction pour un montant de 969 mDT au 31/12/2015 contre 1 538 mDT au 31/12/2014.

Ajustement 3 :

A l'occasion de l'arrête 2015, la banque a procédé à la comptabilisation des intérêts de retard sur escompte pour un montant de 6 235 mDT. Pour le besoin de comparabilité, la correction susvisée a été constatée au titre de l'exercice 2014 pour un montant de 4 744 mDT. Les intérêts de retards ont été comptabilisés en contrepartie des agios réservés.

3.8- Comptes de régularisation

Les comptes de régularisations actifs et passifs, présentant au 31 décembre 2015 des soldes respectifs de 8 172 mDT et 10 174 mDT, intègrent certains comptes non justifiés. Les travaux d'analyse, de justification et d'apurement de ces comptes sont à un stade avancé à la date d'arrêté des états financiers et n'ont pas révélé une base de risques significatifs au-delà du montant ayant fait l'objet d'affectation de provisions pour un montant de 1,4 MDT.

Du fait que ces comptes trouvent leurs contreparties, essentiellement, soit entre eux soit comme suspens figurant au niveau des rapprochements bancaires avec la Banque Centrale de Tunisie et avec les différents correspondants. La direction de la Banque, bien qu'aucune estimation définitive ne peut être arrêtée à ce stade, juge que l'impact final de ces apurements sur le résultat de l'exercice ne sera pas significatif au-delà du montant ayant déjà fait l'objet d'affectation de provisions.

NOTES EXPLICATIVES (Les chiffres sont exprimés en mDT : milliers de Dinars)

ACTIF

Note 4.1 : AC1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, TGT

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2015 à **27 998** mDT contre **29 598** mDT au 31 Décembre 2014 se détaillant comme suit :

Intitulé	31/12/2015	31/12/2014	Variation	
- Caisses en dinars	6 403	3 484	2 919	84%
- Caisse en devises	422	753	-331	-44%
- Avoirs en dinars auprès de la BCT	17 399	22 611	-5 212	-23%
- Avoirs en devises auprès de la BCT	3 774	2 750	1 024	37%
Total	27 998	29 598	-1 600	-5%

Note 4.2 : AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 Décembre 2015 à **29 316** mDT contre **29 552** mDT au 31 Décembre 2014 ; soit une baisse **236** mDT se détaillant comme suit :

Intitulé	31/12/2015	31/12/2014	Variation	
- Avoir chez les Banques	1 898	3 109	-1 211	-39%
- Placements en dinars sur le Marché Monétaire	0	7 000	-7 000	-100%
- Créances sur les établissements de leasing (*)	27 418	19 443	7 975	41%
Total	29 316	29 552	-236	-1%

(*) Les créances sur les établissements de leasing sont relatives à l'AIL, HANNIBAL LEASE, COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING, TUNISIE LEASING.

- Ventilation des créances nettes sur les établissements de leasing :

Entité	31/12/2015	31/12/2014	Variation	
Entreprises liées	20 110	9 319	10 791	116%
Autres	7 308	10 124	-2 816	-28%
Total	27 418	19 443	7 975	41%

Note 4.3 : AC3- Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31 Décembre 2015 un solde net de **1 445 326 mDT** contre un solde net de **1 317 635 mDT** au 31 Décembre 2014 ; soit un accroissement de 127 691 mDT se détaillant comme suit :

Intitulé	31/12/2015	31/12/2014 publié	31/12/2014 retraité (*)	Variation	
Crédits à la clientèle non échus	1 242 319	1 150 852	1 150 852	91 467	8%
- Créances impayées	251 582	187 574	192 319	59 263	31%
- Principal impayé	171 650	128 837	128 837	42 813	33%
- Intérêts impayés	33 608	28 839	28 839	4 769	17%
- Intérêts de retard & autres impayés	46 324	29 899	34 643 (*)	11 681	34%
- Intérêts & com. courus & non échus	2 905	2 230	2 230	675	30%
- Autres comptes débiteurs (c/c & cc associés) (**)	188 068	177 488	177 488	10 580	6%
- Produits d'intérêts perçus d'avance	-2 749	-	-4017 (***)	1 268	-32%
Total brut des créances sur la clientèle	1 682 125	1 518 144	1 518 871	163 254	11%
A déduire couverture	-236 799	-196 492	-201 236	-35 563	18%
- Provisions individuelles	-127 981	-108 112	-108 112	-19 869	18%
- Provisions collectives	-9 615	-8 165	-8 165	-1 450	18%
- Agios reserves	-99 203	-80 215	-84 959 (*)	-14 244	17%
Total net des créances sur la clientèle	1 445 326	1 321 652	1 317 635	127 691	10%

(*) : Colonne comparative retraitée : Cf. Note 3.7 aux états financiers (Ajustement 3).

(**) : Colonne comparative retraitée : Cf. Note 3.7 aux états financiers (Ajustement 1).

- Crédits à la clientèle non échus

Les comptes de prêts à la clientèle totalisent à fin Décembre 2015 la somme de **1 242 319 mDT** contre **1 150 852 mDT** à fin 2014 ; soit une augmentation de **91 467 mDT** représentant 8%.

Les avances sur les placements à terme sont présentés sous la rubrique « Crédits à la clientèle non échus » pour un montant de 2 395 mDT.

- Les autres comptes débiteurs (comptes courants et c/c associés hors leasing)

Le solde de ces comptes a atteint à fin Décembre 2015 un total de **188 068 mDT** contre **177 488 mDT** à fin 2014, soit une augmentation de **10 580 mDT** se détaillant ainsi :

Intitulé	31/12/2015	31/12/2014	variations	
Comptes courants débiteurs (facilités de caisse)	185 549	174 969	10 580	6%
Comptes courants associés	2 519	2 519	0	100%
Total	188 068	177 488	10 580	6%

La ventilation des engagements de la clientèle par classe de risque (Hors créances sur les établissements de Leasing) se présente comme suit :

Nature de l'engagement	Actifs normaux (*)		Actifs non performants (**)			Total		
	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014 publié	31/12/2014 retraité(****)	31/12/2015	31/12/2014 publié	31/12/2014 retraité(****)
Créances sur la clientèle	1 331 904	1 237 626	352 197	280 518	285 261	1 684 847	1 518 144	1 522 887
Engagement Hors bilan	302 157	325 078	14 390	7 516	7 516	316 547	332 594	332 594
Total Brut	1 634 061	1 562 704	366 587	288 034	292 777	2 001 394	1 850 738	1 855 481
Total couverture constituée hors Décôte (***)	-14 807	-11 211	-174 186	-156 434	-161 177	-188 993	-167 645	-172 388
Impact Décôte	-	-	-47 805	-37 012	-37 012	-47 805	-37 012	-37 012
Total Net	1 619 254	1 551 493	144 596	94 588	94 588	1 761 874	1 646 081	1 646 081
%	92%	94%	8%	6%	6%	100%	100%	100%

(*) Créances classées A & B1

(**) Créances classées B2, B3 & B4

(***) Y compris le montant des provisions collectives.

(****) : Colonne comparative retraitée : Cf. Note 3.7 aux états financiers (Ajustement 3).

- Ventilation des créances nettes sur la clientèle :

Entité	31/12/2015	31/12/2014 publié	31/12/2014 retraité (*)	Variation	
Entreprises liées	5 777	6 006	6 006	-229	-4%
Autres	1 439 549	1 315 646	1 311 629	127 920	10%
Total	1 445 326	1 321 652	1 317 635	127 691	10%

(*) : Colonne comparative retraitée : Cf. Note 3.7 aux états financiers (Ajustement 1).

Note 4.4 : AC4- Portefeuille -Titres Commercial

Le solde net de cette rubrique atteint **96 720 mDT** à fin décembre 2015 contre **55 033 mDT** à fin 2014 enregistrant une hausse de **41 687 mDT** détaillée comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	
Obligations & intérêts rattachés	5 869	6 708	-839	-13%
Emprunts National 2014 & intérêts rattachés	11 995	12 363	-368	-3%
Bons de trésor & intérêts rattachés	78 856	35 698	43 158	121%
Titres de transaction SICAV		264	-264	-100%
Total	96 720	55 033	41 687	76%

- La ventilation des titres de transaction est comme suit :

Entité	31/12/2015	31/12/2014	Variation	
Organismes public	94 851	52 211	42 640	82%
Entreprises liées	0	264	-264	-100%
Autres	1 869	2 558	-689	-27%
Total	96 720	55 033	41 687	76%

Note 4.5 : AC5- Portefeuille d'investissement

La situation nette du portefeuille d'investissement s'élève à fin décembre 2015 à **38 769mDT** contre **38 459 mDT** à fin 2014 ; soit une baisse nette de **310 mDT** :

Intitulé	Montant
Portefeuille Titres d'investissement brut à fin 2014	44 097
(+) Participations libérées au titre de l'année 2015	16
(-) Cessions de participations	-50
(+) Reclassement	195
Total brut des participations libérées DECEMBRE 2015	44 258
A déduire : Couverture constitués DECEMBRE 2015	-5 489
(-) Provisions constituées au DECEMBRE 2015	-4 972
(-) Produits différés constitués DECEMBRE 2015	-517
Valeur nette des participations DECEMBRE 2015	38 769

- Les mouvements sur les provisions pour dépréciation des titres d'investissement de la banque au 31 décembre 2015 :

Entité	à fin 2014	Dotation	Reprise	à Fin 2015
Titres d'investissement	5 121	229	378	4 972
Total	5 121	229	378	4 972

Les titres de participations détenus par la banque ne sont pas cotés en bourse et sont ventilés comme suit :

- Titres émis par les filiales présentent un solde de **29 570 KDT**.
- Titres émis par les autres entreprises présentant un solde de **14 688 KDT**.
- Le détail des participations dans les principales filiales est le suivant :

Raison Sociale	Siège social	Capitaux propres 2014	Resultat net 2014	STRUCTURE DE CAPITAL AU 31/12/2014			Participation BTK au 31/12/2015					
				Capital (en mD)	Nbre Titres	V.Nominal (en DT)	Nbre Titres	Dont Act. Grat.	% Part. BTK	Souscription (en mD)	Partie Libérée	CMP
SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE	Rue du Lac Oubeira - les berges du lac Tunis	1 571 805	-153 555	1 000 000	10 000	100	8 000	0	80.0%	800 000	800 000	100
ARAB INTERNATIONAL LEASE - AIL	Rue Hédi Noura - Tunis	25 700 029	2 719 651	15 000 000	1 500 000	10	1 425 000	0	95.0%	21 000 000	21 000 000	15
SOCIETE DE RECOUVREMENT DES CREANCES EL ISTIFA	Rue Hédi Noura - Tunis	2 974 610	2 433 197	300 000	30 000	10	30 000	0	100.0%	300 000	300 000	10
SOCIETE UNIVERS INVEST- SICAR	Immeble Palmarium - Rue de Grèce -Tunis	5 508 383	41 098	5 000 000	1 000 000	5	640 000	0	64.0%	3 200 000	3 200 000	5
UNIVERS PARTICIPATIONS -SICAF	c/o BTK-10 bis, avenue Mohamed V-Tunis	1 150 392	54 991	500 000	50 000	10	49 500	0	99.0%	495 000	495 000	10
SOCIETE TUNIS CENTER	Immeble Palmarium - Rue de Grèce -Tunis	17 514 549	1 558 267	10 000 000	100 000	100	22 750	0	22.8%	2 275 000	2 275 000	100
SOCIETE TUNISIENNE DE PROMOTION DES POLES IMMOBILIERS ET INDUSTRIELS - STPI	Résidence la coupole - Avenue Hédi Noura - Ennasr II	5 093 441	-307 790	4 000 000	40 000	100	12 000	0	30.0%	1 200 000	1 200 000	100
MEDAI	c/o BTK-10 bis, avenue Mohamed V-Tunis	1 035 674	36 751	1 000 000	10 000	100	3 000	0	30.0%	300 000	300 000	100

Note 4.6 : AC6- Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées au 31 Décembre 2015 s'élève à **33 155 mDT** contre **32 150 mDT** au 31 Décembre 2014 ; soit une augmentation de **1 005 mDT**.

Le détail de la rubrique immobilisations est repris dans le tableau suivant :

Désignations	31/12/2015	31/12/2014	Variation	
Valeurs Brutes des Immobilisations	62 554	55 619	6 935	12%
Fonds de commerce	954	954	0	0%
Logiciels et Système d'information	16 946	15 859	1 087	7%
Bâtiments Tours « B & C »	6 274	6 274	0	0%
Terrain	761	761	0	0%
Bâtiment Siège social	4 149	4 149	0	0%
Bâtiment Agences	9 369	6 344	3 025	48%
Matériel de transport	1 001	942	60	6%
Matériels de bureau et informatique	5 550	5 621	-71	-1%
Mobilier de bureau	2 119	1 192	927	78%
AGENC. AMENAG. & INSTALLATIONS	15 082	13 106	1 976	15%
Travaux et agencements en cours	349	417	-68	-16%
A déduire	-29 399	-23 469	-5 930	25%
Amortissements cumulés	-29 048	-23 118	-5 930	26%
Provisions immobilisations (*)	-351	-351	0	0%
Valeur comptable nette des immobilisations	33 155	32 150	1 005	3%

(*) Correspond principalement à une provision relative à des avances servies en 2007 et durant les exercices antérieurs dans le cadre de la mise en place du logiciel Global Banking.

Note 4.7 : AC7- Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève 31 Décembre 2015 à **24 848 mDT** contre **23 854 mDT** à fin 2014 ; soit une baisse nette de **994 mDT** détaillée comme suit :

Intitulé	31/12/2015	31/12/2014 publié	31/12/2014 retraité (*)	Variation	
Crédits au personnel sur le fonds social	2 711	2 782	2 782	-71	-3%
Les comptes de l'Etat	13 101	17 238	17 238	-4 137	-24%
Débiteurs divers (filiales & locataires)	110	311	311	-201	-65%
Débiteurs divers et autres actifs	787	919	919	-132	-14%
Comptes de régularisation	8 272	8 298	6759 (*)	1 513	22%
Particip. dans des sociétés en liquidation	1 272	1 272	1 272	0	0%
Frais d'émission des emprunts obligataires	2 155	1 889	1 889	266	14%
Biens immobiliers destinés à la vente	3 718	707	707	3 011	426%
Total brut	32 126	33 416	31 877	249	1%
A déduire	-7 278	-8 023	-8 023	745	-9%
Les provisions sur les débiteurs divers & les cptes régul.	-1 100	-1 100	-1 100	0	0%
Les provisions sur particip. dans les stés en liquidation	-969	-969	-969	0	0%
Les résorptions des frais d'émission des emprunts obligataires	-1 200	-1 200	-1 200	0	0%
Produits différés des créances sur l'Etat	-4 009	-4 754	-4 754	745	-16%
Total net des autres postes d'actif	24 848	25 393	23 854	994	4%

(*) : Colonne comparative retraitée : Cf. Note 3.7 aux états financiers (Ajustement 2).

PASSIF

Note 4.8 : PA1- Banque centrale et CCP

Les dépôts et avoirs de la Banque Centrale s'élèvent au 31 Décembre 2015 à **0 mDT** contre **50 000 mDT** au 31/12/2014; soit une diminution de **50 000 mDT** :

Intitulé	31/12/2015	31/12/2014	Variations	
Emprunts de la BTK auprès de la BCT	0	50 000	-50 000	-100%
Total	0	50 000	-50 000	-100%

Note 4.9 : PA2- Dépôts & avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 Décembre 2015 à **111 401 mDT** contre **40 256 mDT** au 31 Décembre 2014 ; soit une hausse de **71 145 mDT** se détaillant comme suit :

Intitulé	31/12/2015	31/12/2014	Variations	
Emprunts en dinars sur le Marché Monétaire	16 000	-	16 000	-
Emprunts en devises	95 354	40 178	55 176	137%
Dettes rattachées sur les placements des établissements bancaires & financiers	47	78	-31	-40%
Total	111 401	40 256	71 145	177%

Note 4.10 : PA3- Dépôts de la clientèle

Les dépôts de la clientèle s'élèvent au 31 Décembre 2015 à **921 715 mDT** contre **853 090 mDT** au 31 Décembre 2014 ; soit une hausse de **68 625 mDT**. Cette hausse se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2015	31/12/2014 publié	31/12/2014 retraité (*)	Variation	
- Comptes courants ordinaires de la clientèle	150 839	138 440	138 440	12 399	9%
- Comptes d'épargne de la clientèle	151 764	114 014	114 014	37 750	33%
- C/C des non résidents en devises	38 624	35 327	35 327	3 297	9%
- Comptes indisponibles	4 564	14 169	14 169	-9 605	-68%
- Comptes de dépôts à terme	557 953	527 716	527 716	30 237	6%
- Autres comptes créditeurs (valeurs à imputer)	18 940	24 964	24 964	-6 024	-24%
-Charges d'intérêts perçus d'avance	-969	-	-1 539 (*)	570	-37%
Total brut	921 715	854 628	853 090	68 625	8%

(*) : Colonne comparative retraitée : Cf. Note 3.7 aux états financiers (Ajustement 2).

Note 4.11 : PA4- Emprunts & Ressources spéciales

Les emprunts à long et à moyen terme ont atteint **460 085 mDT** au 31 Décembre 2015 contre **381 455 mDT** au 31 Décembre 2014, cette augmentation s'explique par l'utilisation des lignes BERD, groupe BPCE et BEI et de l'émission ligne PROPARCO, détaillés dans le tableau ci-après :

Libellé	A fin Décembre 2014	A fin Décembre 2015		
		Tirage	Remb	Solde
Emprunt Obligataire 2010	34 146		3 968	30 178
Emprunt Obligataire 2012	48 458		10 771	37 687
Emprunt Obligataire 2014	42 395		5 692	36 703
Total emprunt locaux	124 999	0	20 431	104 568
Emprunt BAD 2001 (BAD 4)	4 425		4 425	
Ligne PME Italienne	2 117		435	1 682
Emprunt BEI	56 868		0	56 868
Ligne BPCE	123 746	87 177	15 878	195 045
Ligne BERD	64 514	21 883	11 812	74 585
Ligne PROPARCO		21 887		21 887
Total ressources spéciales	251 670	130 946	32 550	350 066
Intérêts & comm. rattachés aux emprunts locaux & ressources spéciales	4 785	5 450	4 785	5 450
Total rubrique	381 455	136 396	57 766	460 085

Note 4.12 : PA5- Autres passifs

Les autres comptes du passif ont atteint au 31 Décembre 2015 le montant de **33 071 mDT** contre **39 349 mDT** à fin 2014 ; soit une baisse de **6 278 mDT**, ainsi détaillée :

Intitulé	31/12/2015	31/12/2014 publié	31/12/2014 retraité	Variation	
Créditeurs divers	3 464	3 205	3 205	259	8%
Charges à payer (*)	11 724	8 925	8 925	2 799	31%
Produits perçus ou comptabilisé d'avance	238	4 272	255 (**)	-17	-7%
Les comptes de régularisations	10 174	22 123	22 123	-11 949	-54%
Provisions pour congés à payer	1 442	1 143	1 143	299	26%
Provisions pour risques et charges	6 029	3 697	3 697	2 332	63%
Total brut	33 071	43 366	39 349	-6 278	-16%

(*) Le solde des charges à payer est composé principalement des frais refacturés par le groupe, l'estimation du montant de prime de Bilan pour l'année 2015 et l'estimation de la part du personnel au bénéfice de 2015

(**) Colonne comparative retraitée : Cf. Note 3.7 aux états financiers (Ajustement 1).

CAPITAUX PROPRES

Note 4.13 : CP- Capitaux propres

A la date du 31 Décembre 2015, le capital social s'élève à **100 000 mDT** composé de 1.000.000 d'actions d'une valeur nominale de **100 DT** libérée en totalité, détaillés comme suit :

Actionnaires	A fin 2014	Cessions	Acquisitions	Structure du capital au 31 Décembre 2015
BPCE international	60 000	-	-	60 000
Etat tunisien	20 000	-	-	20 000
Etat koweïtien	20 000	-	-	20 000
Total	100 000	0	0	100 000

Le total des capitaux propres net s'élève à **169 860 mDT** au 31 Décembre 2015 contre un total de **162 132 mDT** au 31 Décembre 2014 ; soit une variation positive de **7 728 mDT**. Le détail des capitaux propres se présente comme suit :

Libellé	Capital	Réserve légale	Fonds social	Réserves des bénéfices exonérés	Autres réserves (*)	Résultats reportés (**)	Résultat net de la période	Total
Solde à fin Décembre 2014	100 000	9 624	3 762	11 643	25 626	1 039	10 439	162 132
Affectation du résultat 2014 conformément à la décision de l'AGO du 01/06/2015		376	750		9 000	313	- 10 439	- 0
Opérations sur fonds social			- 647					- 647
Résultat de l'exercice 2015							8 375	8 375
Solde à fin Décembre 2015	100 000	10 000	3 865	11 643	34 626	1 352	8 375	169 860

(*) Les réserves facultatives dont 19 639 mDT antérieures à 2014 non soumis à la retenue à la source.

(**) Les résultats reportés dont 1039 mDT de report à nouveau 2014 non soumis à la retenue à la source.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 5.1 : Cautions, Avals et autres garanties données

Cette rubrique se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2015	31/12/2014	Variation	
Avals d'emprunts obligataires	120	120	0	0%
Aval de billets de trésorerie	8 500	15 810	-7 310	-46%
Avals, cautions & autres garanties données	195 085	185 404	9 681	5%
Total	203 705	201 334	2 371	1%

- Ventilation des cautions et avals hors bilan par nature de contrepartie :

Intitulé	31/12/2015	31/12/2014	Variation	
Entreprises liées	27	27	0	0%
Autres	203 678	201 307	2 371	1%
Total	203 705	201 334	2 371	1%

Note 5.2 : Engagements donnés

Cette rubrique se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2015	31/12/2014	Variation	
Engagement de financement donnés	53 248	49 621	3 627	7%
Engagement de financement donnés sur découvert mobilisé	530	230	300	130%
Engagement sur titres	176	176	0	0%
Total	53 954	50 027	3 927	8%

Note 5.3 : Engagements reçus

Cette rubrique se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2015	31/12/2014	Variation	
Garantie ETAT	1 250	6 250	-5 000	-80%
Garantie SOTUGAR	5 193	6 729	-1 536	-23%
Garantie COTUNACE	7 186	7 490	-304	-4%
Total	13 629	20 469	-6 840	-33%

Par ailleurs, il est à noter que les garanties sous formes d'hypothèques immobilières inscrites au profit de la banque et constituées sur les engagements à la clientèle ne sont pas comprises dans les engagements reçus.

ETAT DE RESULTAT

Le produit net bancaire au titre de la période allant du 1^{er} Janvier à fin Décembre 2015 s'élève à **75 454 mDT** contre **63 430 mDT** à fin Décembre 2014 ; soit une hausse de **12 024 mDT** représentant **19 %**.

La décomposition du produit net bancaire (PNB) est expliquée au niveau des notes suivantes :

Note 6.1 : PR1 - Intérêts & revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés perçus totalisent **107 573 mDT** à fin Décembre 2015 contre **96 351 mDT** pour la même période en 2014 ; soit une augmentation de **11 222 mDT** représentant **12%**, détaillés comme suit :

Intitulé	31/12/2015	31/12/2014	Variation	
Intérêts des placements au marché monétaire	626	245	381	155%
Intérêts sur opérations de change à terme	818	2 400	-1 582	-66%
Intérêts des comptes débiteurs	17 857	15 513	2 344	15%
Intérêts des crédits à court terme	25 017	24 424	593	2%
Intérêts des crédits à moyen & long terme	59 335	50 167	9 168	18%
Commissions d'engagement	249	155	94	61%
Commissions sur cautions & avals	3 671	3 447	224	7%
Total	107 573	96 351	11 222	12%

Note 6.2 : PR2- Commissions

Les commissions perçues de la période du 1er janvier au 31 Décembre 2015 totalisent **21 469 mDT** contre **15 570 mDT** à fin Décembre 2014 ayant augmenté de **5 899 mDT** ; soit **38%** détaillées comme suit :

Intitulé	31/12/2015	31/12/2014	Variation	
Commissions d'études & gestion	4 015	3 517	498	14%
Commissions sur opérations bancaires dinars	14 365	9 210	5 155	56%
Comms sur op. de change & de commerce ext.	3 089	2 843	246	9%
Total	21 469	15 570	5 900	38%

Le détail des commissions sur opérations bancaires en Dinar se présente comme suit :

Intitulé	31/12/2015	31/12/2014	Variation	
Autres commissions	16	41	-25	-61%
Commissions monétiques	655	449	206	46%
Commissions moyens de paiement	4 443	3 205	1 238	39%
Frais et commissions sur comptes	9 251	5 515	3 736	68%
Total	14 365	9 210	5 155	91%

Note 6.3 : PR3- Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les revenus du portefeuille titres commercial et les opérations financières totalisent à fin Décembre 2015 un montant de **7 984 mDT** contre **5 831 mDT** à fin Décembre 2014 ; soit une augmentation de **2 153 mDT** résultant principalement de :

Intitulé	31/12/2015	31/12/2014	Variation	
Solde en gains sur opérations financières (change)	3 267	2 653	614	23%
Intérêts sur Obligations et Bons de trésor	4 701	3 292	1 409	43%
Moins et plus values de cession	16	-114	130	-114%
Total	7 984	5 831	2 154	37%

Note 6.4 : PR4 - Revenus du portefeuille titres d'investissement

Les revenus du portefeuille titres d'investissement totalisent à fin Décembre 2015 un montant de **6 794 mDT** contre **7 036 mDT** à fin Décembre 2014 ; soit une baisse de **242 mDT**. Les revenus du portefeuille d'investissement incluent les dividendes et les jetons de présence.

Intitulé	31/12/2015	31/12/2014	Variation	
Filiales de la Banque	5 398	5 402	-4	0%
Autres participations	1 396	1 634	-238	-15%
Total	6 794	7 036	-242	-3%

Le détail des dividendes se présente comme suit :

Société	Dividendes au 31/12/2015	Dividendes au 31/12/2014
TANKAGE	864	600
SOCIETE UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	15	15
SOCIETE TUNISIENNE DE CONTROLE VERITAS	64	65
STEG INTERNATIONAL SERVICES	150	150
SOCIETE DE PROMOTION ET DE FINANCEMENT TOURISTIQUE SPFT- CARTHAGO	193	168
SOCIETE TUNIS INFORMATION TECHNOLOGY FUND		304
AGENCE DE CONTROLE TECHNIQUE APAVE TUNISIE	23	18
SOCIETE DE RECOUVREMENT DES CREANCES EL ISTIFA	2 418	3 100
SOCIETE SOTULUB	-	114
UNIVERS PARTICIPATIONS -SICAF	396	25
SOCIETE TUNIS CENTER	683	683
ARAB INTERNATIONAL LEASE - AIL	1 710	1 425
Total	6 516	6 667

Note 6.5 : CH1- Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées ont enregistré durant la période écoulée à fin Décembre 2015 un montant de **67 446 mDT** contre un montant de **60 934 mDT** pour la même période en 2014 ; soit une augmentation de **6 512 mDT**.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Intitulé	31/12/2015	31/12/2014	Variation	
Intérêts des emprunts sur le marché monétaire	4 678	4 543	135	3%
Intérêts des emprunts locaux à M. & L.Terme	7 812	6 323	1 489	24%
Intérêts des emprunts extérieurs à M. & L.Terme	4 090	2 215	1 875	85%
Intérêts des dépôts à vue et épargne de la clientèle	5 968	4 582	1 386	30%
Intérêts des dépôts et placements de la clientèle	32 740	35 917	-3 177	-9%
Prime de couverture de risque de change	12 158	7 354	4 804	65%
Total	67 446	60 934	6 512	11%

Note 6.6 : CH2- Commissions encourues

Les commissions encourues ont enregistré durant la période écoulée à fin Décembre 2015 un montant de **920 mDT** contre un montant de **424 mDT** pour la même période en 2014 ; soit une augmentation de **496 mDT**.

Intitulé	31/12/2015	31/12/2014	Variation	
Commissions encourues sur emprunts locaux	88	141	-53	-38%
Commissions encourues sur opérations bancaires Dinars	657	198	459	231%
Commissions sur op. de changes & d'arbitrages	175	86	89	103%
Total	920	424	496	117%

Note 6.7 : PR5/CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif s'élèvent à **22 689 mDT** à fin Décembre 2015 contre **15 683 mDT** pour la même période en 2014 ; soit une hausse de **7 006 mDT**.

Intitulé	31/12/2015	31/12/2014	Variation	
Provisions individuelles et additionnelles sur les créances de la clientèle	19 834	14 523	5 311	37%
Provisions collectives	1 450	1 400	50	4%
Perte sur créance	1 405	219	1 186	542%
Total dotations aux provisions affectées	22 689	16 142	6 547	41%
Reprise des provisions sur créances / Perte sur créances	0	459	-459	-100%
Total	22 689	15 683	7 006	45%

Le détail des dotations aux provisions sur créances clients se présente comme suit :

Intitulé	Déc.2015			Déc.2014		
	Dotation	Reprise	Net	Dotation	Reprise	Net
<i>Provisions individuelles</i>	16 267	7 226	9 041	14 357	7 356	7 001
<i>Provisions additionnelles</i>	14 168	3 375	10 793	8 257	735	7 522
<i>Provisions collectives</i>	1 450		1 450	1 400		1 400
Total provisions	31 885	10 601	21 284	24 014	8 091	15 923

Note 6.8 : PR6/CH5- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuilles d'investissement

La rubrique « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuilles d'investissement » présente un solde positif **161 mDT** au titre de l'exercice 2015 contre un montant positif **191 mDT** pour l'exercice 2014 ; soit une baisse de **30 mDT**.

Intitulé	31/12/2015	31/12/2014	Variation	
Dotations aux provisions sur participations	-229	-214	-15	7%
Perte sur participation affectées	-	-213	213	-100%
Reprise des provisions sur participations	378	543	-165	-30%
Plus-values de cession des participations	12	75	-63	-84%
Total	161	191	-30	-16%

Note 6.9 : PR7- Les autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à fin Décembre 2015 à **675 mDT** contre **880 mDT** au titre de la même période en 2014, en baisse de **205 mDT** ; soit 23%.

Intitulé	31/12/2015	31/12/2014	Variation	
Revenus des loyers des immeubles	605	866	-261	-30%
Autres produits	70	14	56	400%
Total	675	880	-205	-23%

Note 6.10 : CH6- Frais du personnel

Les frais du personnel ont atteint à fin Décembre 2015 la somme de **24 605 mDT** contre **21 414 mDT** à fin Décembre 2014 ; soit en augmentation de **3 191 mDT** (+15%).

Intitulé	31/12/2015	31/12/2014	Variation	
Salaires & appointements	19 205	16 800	2 405	14%
Charges sociales	5 027	4 209	818	19%
Autres frais & charges liés au personnel	373	405	-32	-8%
Total	24 605	21 414	3 191	15%

Note 6.11 : CH7- Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont atteint à fin Décembre 2015 un montant de **11 092 mDT** contre un montant de **11 432 mDT** à fin Décembre 2014 ; soit une diminution de **340 mDT**, et se détaillent comme suit :

Intitulé	31/12/2015	31/12/2014	Variation	
Impôts & taxes	358	720	-362	-50%
Travaux, fournitures & services extérieurs	9 781	10 109	-328	-3%
Transport & déplacements	953	603	350	58%
Total	11 092	11 432	-340	-3%

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Note 7 – Liquidités et Equivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 Décembre 2015 un solde négatif de **82 072 mDT** contre un solde négatif de **50 473 mDT** au 31 Décembre 2014 se détaillant ainsi :

Intitulé	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014	Variation	
Avoirs en Caisses et Créances et Dettes auprès des Banques locales et BCT	27 386	29 599	-2 213	-7%
Avoirs auprès des Banques Etrangères	1 897	3 108	-1 211	-39%
Soldes des Prêts et Emprunts sur le Marché Monétaire et Dettes Rattachées	-111 355	-83 180	-28 175	34%
Total	-82 072	-50 473	-31 600	63%

Note 8 – Bilan par maturité

Le bilan par maturité de la banque se présente au 31/12/2015 comme suit :

	Inf. à 3 mois	Entre 3 et 6 mois	Entre 6 mois et 1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	sup à 5 ans	Actifs sans maturité	TOTAL
I-ACTIFS								
Caisse							6 826	6 826
Compte ordinaire BCT							21 172	21 172
Centre de chèques postaux								
Placements auprès de la BCT								
Placements auprès des Etablissements de crédit							1 897	1 897
Crédits à la clientèle (en brut)	166 646	100 866	97 755	93 282	245 985	259 855	737 656	1 702 046
Créances à échéance (0,1)	166 646	100 866	97 755	93 282	245 985	259 855		964 390
Créances à échéance (2,3 et 4)							298 006	298 006
Créances contentieuses								
Impayés							251 582	251 582
Comptes courants débiteurs							188 068	188 068
Portefeuille-titres	0	1 838	1 100	2 438	56 302	34 973	44 327	140 978
Bons du Trésor			500		50 600	27 756		78 856
Obligations			600	600	600	4 000	69	5 869
Participations							44 258	44 258
Autres titres		1 838		1 838	5 102	3 217		11 995
Immobilisations							62 554	62 554
Autres actifs	103	569	1 523	2 195	3 882	4 055	19 721	32 048
Total (A)	166 749	103 273	100 378	97 915	306 169	298 883	894 153	1 967 521
II-PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES								
Emprunts auprès de la BCT								
Emprunts auprès des établissements de crédit	111 401							111 401
Dépôts de la clientèle	91 900	158 769	131 468	44 755	67 552	22 360	341 373	858 178
Dépôts à vue							193 057	193 057
Autres sommes dues							18 903	18 903
Comptes spéciaux d'épargne							109 174	109 174
Comptes d'épargne logement	2 654		1 990	1 990	5 971	13 931		26 536
Autres comptes d'épargne	1 606		1 204	1 204	3 612	8 429		16 055
Comptes à terme et bons de caisse	87 641	158 769	128 274	41 561	57 970		20 239	494 453
Emprunts matérialisés par des titres	57 407	10 000	18 191	22 098	42 633	17 739	0	168 068
Certificats de dépôts	53 500	10 000						63 500
Emprunts obligataires	3 907		18 191	22 098	42 633	17 739		104 568
Autres emprunts	8 150	17 995	17 995	52 195	156 141	97 590	5 450	355 516
Provisions							242 445	242 445
Amortissements							29 048	29 048
Autres passifs							33 004	33 004
CAPITAUX PROPRES							169 860	169 860
Total (B)	268 858	186 764	167 654	119 048	266 326	137 689	821 180	1 967 521
Impasse de liquidité (A-B)	-102 109	-83 491	-67 276	-21 133	39 843	161 194	72 973	0

Note 9 – Transactions avec les parties liées

Opérations réalisées avec l'AIL

- La BTK a accordé à l'AIL quatre crédits à moyen terme et escompte. L'encours de l'ensemble des engagements Bilan à l'AIL s'élève au 31-12-2015 à 13 634 KDT. A cet effet, les intérêts facturés à l'AIL au titre de l'exercice 2015 sont de 956 KDT sur les prêts MLT.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2015 un crédit documentaire de la société « AIL » pour un montant de 1 137 KDT.
- Le montant des autres frais et commissions relatifs à l'exercice 2015 s'élève à 144 KDT.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2015 un compte courant de la société « AIL » pour un montant de 6 463 KDT. A cet effet, les agios débiteurs facturés à l'AIL au titre de l'exercice 2015 s'élèvent à 275 KDT. Par ailleurs, les intérêts créditeurs au titre de 2015 s'élèvent à 29 KDT.
- La banque a conclu avec l'AIL, en 2002 un contrat de location d'un local à usage administratif. Le montant facturé par la banque au 31-12-2015 s'élève à 65 KDT.
- La banque a conclu avec l'AIL, en 2010 un contrat de location, partielle d'un local sis au complexe immobilier « city centre » à Sfax. La superficie occupée par l'AIL est de 55 m² abritant son agence à la ville de Sfax. Le montant facturé par la banque au 31-12-2015 s'élève à 9 KDT.
- La BTK procède trimestriellement au règlement des cotisations d'assurance groupe du personnel de la société AIL. Le montant refacturé courant 2015 s'élève à 94 KDT.
- La banque a conclu avec l'AIL, en 2011 un contrat d'achat de 8 voitures détaillées comme suit :
 - (1) Voiture AUDI Matricule 7096 TU 150 acquise le 30/03/2011 d'un montant de 104KDT
 - (2) Voiture JETTA Matricule 4287 TU 150 acquise le 02/03/2011 d'un montant de 34 KDT.
 - (3) Deux voitures POLO Matricule 4291 TU 150 et 4355 TU 150 acquises le 02/03/2011 d'un montant de 22 KDT chacune.
 - (4) Deux voitures POLO Matricule 9034 TU 153 et 9038 TU 153 acquises le 05/09/2011 d'un montant de 26 KDT chacune.

(5) Voiture PASSAT Matricule 9017 TU 150 acquise le 19/12/2011 d'un montant de 59KDT.

Le montant des dettes relatives aux opérations de leasing s'élève à 94 KDT au 31-12-2015.

- Convention de partenariat commercial : La Banque a conclu, le 16 Novembre 2012, une convention avec la société « AIL » ayant pour objet de fixer les droits et obligations des deux parties dans le cadre d'un partenariat sur la mise en place de financements de biens sous la forme de location avec option d'achat et promesse de vente en fin de contrat, et ce pour le compte de clients ou prospects BTK.

Etant précisé qu'en vertu de cette convention la BTK réalise des opérations de financements spécifiques de crédit-bail, la banque sera en charge auprès de ses clients de l'ensemble des démarches nécessaires à la commercialisation des produits AIL. Celle-ci sera seule responsable de la décision d'engagement et de la gestion du contrat.

Ainsi, la BTK sera rémunérée par le biais de deux commissions :

- Une commission commerciale, révisable semestriellement, en fonction du taux d'intérêt à appliquer au client :

Taux de Placement	Taux de la commission
9% ≤ T < 10,92 %	0,5 %
T < 9%	0,35 %

- Le reversement de 50% des frais de dossiers facturés par l'AIL.

Au 31/12/2015, les commissions reçues par la Banque au titre de la période s'élèvent à 71 KDT HT.

- Conventions de location :
 - En 2012, la BTK a réservé dans ses agences de Sousse 2, Nabeul et Gabes des locaux au profit de l'AIL, pour les superficies respectives de 19 m², 35 m² et 19 m². Les conventions de location ont été signées en 2014 :
 - Agence Sousse 2 : la convention prend effet à compter du 1 Mai 2010 pour un loyer mensuel de 700 DT. Ainsi, le montant facturé par la Banque en 2015 s'élève à 11 KDT HT ;
 - Agence Nabeul : la convention prend effet à compter du 1 Décembre 2010 pour un loyer mensuel de 1 000 DT. Ainsi, le montant facturé par la Banque en 2015 s'élève à 15 KDT HT ;
 - Agence Gabes : la convention prend effet à compter du 1 Février 2011 pour un loyer mensuel de 350 DT. Ainsi, le montant facturé par la Banque en 2015 s'élève à 5 KDT HT ;

Opérations réalisées avec EL ISTIFA

- La banque a conclu avec « EL ISTIFA », société détenue à hauteur de 100 %, un contrat de location d'un local à usage administratif. Le montant facturé par la banque au 31-12-2015 s'élève à 31 KDT.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2015 des dépôts à vue de la société « EL ISTIFA » pour un montant de 61 KDT.
- La banque affecte au profit de « EL ISTIFA » trois cadres salariés dont l'un d'eux occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant a fait l'objet d'une refacturation. Le montant facturé par la banque au 31-12-2015 s'élève à 270 KDT.
- Au 31 Décembre 2015, la société « EL ISTIFA » bénéficie d'une caution de la BTK pour un montant de 20 KDT.
- La BTK a signé, le 29 Janvier 2014, une convention de recouvrement pour compte avec sa filiale de recouvrement « EL ISTIFA », cette convention a fait l'objet d'un avenant le 01/01/2015, moyennant la rémunération suivante :
 - Un montant forfaitaire de 250 Dinars/HT, représentant les frais d'étude du dossier ;
 - Une commission de recouvrement variable selon le montant total de la créance, calculée sur le montant effectivement recouvert par dossier et ce conformément au tableau ci-après :

MONTANT DE LA CREANCE	COMMISSION DE RECOUVREMENT
INFERIEUR A 20 000 DINARS	5%
SUPERIEUR <i>ou</i> EGAL A 20 000 D ET INFERIEUR A 100 000 D	4%
SUPERIEUR <i>ou</i> EGAL A 100 000 D ET INFERIEUR A 500 000 D	3%
SUPERIEUR <i>ou</i> EGAL A 500 000 D	1.5%

Par ailleurs, tous les frais résultant de la mission du mandataire (frais huissier notaire, frais d'expertises, honoraires des avocats, frais d'enregistrement des jugements et des actes conclus avec les débiteurs) restent à la charge de la BTK, suite à la présentation des pièces justificatives.

- A ce titre, la société « EL ISTIFA » a pris en charge 927 créances en recouvrement pour compte de la BTK courant 2015. Le montant des frais facturés par la société « EL ISTIFA » au titre de l'exercice 2015 se détaille comme suit :
 - Frais d'étude des dossiers : 232 KDT HT ;
 - Commissions de recouvrement variable : 194 KDT HT ;

Opérations réalisées avec Univers Participations SICAF

- Univers Participations SICAF, société détenue à hauteur de 99,79%, occupe un bureau dans le siège de la banque, et ce à titre gratuit.
- Le bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2015 des dépôts à vue de « Univers Participation SICAF », pour un montant de 10 KDT.
- Dépôts à terme : Durant 2015, la relation présente les dépôts suivants :
 - Un dépôt à terme d'un montant de 330 KDT octroyé le 08/01/2015 à échéance le 08/01/2016 au taux de 5%. Ce dépôt a généré des charges d'intérêts en 2015 d'un montant de 17 KDT.
 - Un dépôt à terme d'un montant de 50 KDT octroyé le 30/01/2015 à échéance le 29/01/2016 au taux de 5%. Ce dépôt a généré des charges d'intérêts en 2015 d'un montant de 2 KDT.

Opérations réalisées avec la SCIF

- Le Bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2015 des dépôts à vue pour un montant de 464 KDT de la SCIF, société détenue à hauteur de 80 %.
- A cet effet, les intérêts servis à la société « SCIF » au titre de l'exercice 2015 s'élèvent à 13 KDT.
- En date du 21 octobre 2014, la SCIF a conclu avec la BTK un contrat d'emprunt par lequel la BTK consent à la SCIF une ligne de facilité de caisse d'un montant en principal de 200KDT. Le taux d'intérêt est fixé au TMM plus 1,75 point l'an. Cette facilité de caisse est consentie pour une période d'une année renouvelable par tacite reconduction et n'est couverte par aucune garantie.
- En date du 27 décembre 2009, la SCIF a conclu avec la BTK une convention d'étude, de montage, de placement et de gestion de l'emprunt obligataire « BTK 2009 ». Selon cette convention, les charges constatées courant l'exercice 2015 s'élèvent à 750,000 dinars.

Il s'agit de la quote-part de la commission de gestion de 15.000,000 dinars à répartir sur 20 ans.

- Convention cadre de distribution : La Banque a conclu, le 16 Novembre 2012, une convention cadre avec la « SCIF » ayant pour objet de consentir à la BTK le droit de distribution des OPCVM gérés par la SCIF ainsi que l'ensemble des produits commercialisés par celle-ci.

Il est entendu que le droit de distribution ainsi consenti par la « SCIF » à la BTK n'est pas exclusif à celle-ci.

Au titre de son activité de distribution d'OPCVM et autres produits financiers, la BTK percevra une commission de placement trimestrielle, dont le taux annuel et les modalités de calcul sont définis par nature de produit dans le cadre d'une convention dédiée.

- Convention de distribution « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV » : la banque perçoit une commission de distribution de 0.225% calculée sur la base de la valeur des souscriptions nettes des rachats,

réalisés aux guichets de la BTK, et rapportée au nombre de jours effectifs de placement. Le décompte de la commission se fait en prenant en compte la variation quotidienne de la valeur liquidative de la SICAV.

La commission est à la charge de la « SCIF » et est payée trimestriellement.

Au 31/12/2015, et à titre exceptionnel, la commission de distribution des actions univers obligation SICAV a été annulée.

- Convention de distribution « FCP UNIVERS AMBITION CEA » : la banque perçoit une commission de distribution de 0.25% calculée sur la base de la valeur des souscriptions nettes des rachats, réalisés aux guichets de la BTK, et rapportée au nombre de jours effectifs de placement. Le décompte de la commission se fait en prenant en compte la variation hebdomadaire de la valeur liquidative du FCP.

La commission est à la charge de la « SCIF » et est payée trimestriellement.

Au 31/12/2015, aucune opération de placement n'a été réalisée.

- Convention de distribution « FCP UNIVERS AMBITION PLUS » : la banque perçoit une commission de distribution de 0.25% calculée sur la base de la valeur des souscriptions nettes des rachats, réalisés aux guichets de la BTK, et rapportée au nombre de jours effectifs de placement. Le décompte de la commission se fait en prenant en compte la variation hebdomadaire de la valeur liquidative du FCP.

La commission est à la charge de la « SCIF » et est payée trimestriellement.

Au 31/12/2015, aucune opération de placement n'a été réalisée.

- Aux termes des règlements intérieurs des fonds communs de placement, « FCP UNIVERS AMBITIONS CEA » et « FCP UNTVERS AMBITIONS PLUS », gérés par la SCIF, la BTK est désignée comme dépositaire en vertu des conventions signées en Novembre 2012. En rémunération de ses services, la Banque perçoit une commission annuelle égale à 0.10%HT de l'actif net, avec un minimum de 500 dinars, lequel minimum n'est pris en considération qu'à partir du deuxième exercice du FCP.

Au 31/12/2015, les commissions facturées par la Banque au titre de la période s'élèvent à 500 dinars pour chaque fond.

- La BTK confie à la SCIF la tenue du registre de ses actionnaires. En contrepartie de ses services, la SCIF perçoit comme rémunération 1 KDT annuellement.

Opérations réalisées avec Univers Invest SICAR

- Le Bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2015 des dépôts à vue de « Univers Invest SICAR » société détenue à hauteur de 64 %, pour un montant de 12 KDT.
- A cet effet, les intérêts servis à la société « Univers Invest SICAR » au titre de l'exercice 2015 s'élèvent à 1 KDT.
- La banque affecte au profit de « Univers Invest SICAR », un cadres salarié occupe le poste de Directeur Général dont le coût correspondant refacturé par la banque s'élève au 31 Décembre 2015 à 131 KDT.

Opérations réalisées avec MEDAI

- Dépôts à terme : Durant 2015, la relation présente les dépôts suivants :
 - Un dépôt à terme d'un montant de 900 KDT octroyé le 09/07/2015 à échéance le 05/01/2016 au taux de 6,3%. Ce dépôt a généré en 2015, des charges d'intérêts d'un montant de 27 KDT.
- Le bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2015 des dépôts à vue de la société « MEDAI », pour un montant de 95 KDT.
- La banque a affecté, au profit de la « MEDAI », un cadre salarié qui occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant refacturé par BTK s'élève au 31 Décembre 2015 à 18 KDT.

Opérations réalisées avec STPI

- Le Bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2015 des dépôts à vue de la « STPI », pour un montant de 321 KDT. A cet effet, les intérêts servis à la société « STPI » au titre de l'exercice 2015 s'élèvent à 2 KDT.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2015 des dépôts à terme au profit de la « STPI », pour un montant de 400 KDT, octroyé le 29/05/2015 à échéance le 29/08/2015 au taux de 5,85%.

Ce dépôt a généré en 2015, des charges d'intérêts d'un montant de 6 KDT.

- La banque a affecté, au profit de la « STPI », un cadre salarié qui occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant refacturé par BTK s'élève au 31 Décembre 2015 à 126 KDT.
- La BTK a accordé en 2014 à la « STPI » de 2 crédits à moyen terme. L'encours de l'ensemble des engagements à la « STPI » s'élève au 31-12-2015 à 5 777 KDT.
- La banque a conclu avec STPI, en 28 décembre 2015, un contrat de vente d'un local à usage commercial.

Le prix de vente est fixé globalement à Sept Cent Deux Mille Cent Dinars (702 100,000 D) détaillé comme suit :

- La somme à Cinq Cent Quatre Vingt Quinze Mille (595 000,000) Dinars HTVA.
- La somme de Cent Sept Mille Cent (107 100,000) Dinars de TVA au taux de 18 %.

Le prix convenu est réglé à la Venderesse comme suit :

- La somme de Quatre Cent Quatre Vingt Onze Mille Quatre Cent Soixante Dix

(491 470,000) Dinars TTC soit Quatre Cent Seize Mille Cinq cents (416 500,000) Dinars

HTVA et Soixante Quatorze mille Neuf Cent Soixante (74 970,000) Dinars de TVA au taux de 18 % à la signature du présent contrat par les parties et la prise en possession du local objet du présent acte de vente.

- La somme de Deux Cent Dix Mille Six Cent Trente (210 630,000) Dinars TTC à la remise du procès-verbal de recollement à la BTK.

Le prix de vente sus-indiqué ne comprend pas les frais de bornage et de lotissement, les frais de copropriété et les droits d'enregistrement.

Opérations réalisées avec Tunis CENTER

- Le bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2015 un compte courant créditeur de « Tunis CENTER » pour un montant de 134 KDT. A cet effet, les intérêts servis à la société Tunis Center au titre de l'exercice 2015 s'élèvent à 4 KDT.
- La banque affecte au profit de Tunis Center, un cadre salarié qui occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant a fait l'objet d'une refacturation. Le montant facturé par la banque au 31 Décembre 2015 s'élève à 142 KDT.
- La BTK procède trimestriellement au règlement des cotisations d'assurance groupe du personnel de la société « Tunis Center ». Le montant refacturé courant 2015 s'élève à 27 KDT.
- La banque a conclu avec « Tunis CENTER » un contrat de location, d'un local sis au complexe « Palmarium ». Le montant payé par la banque au 31-12-2015 s'élève à 113 KDT

Opérations avec UNIVERS OBLIGATIONS STCAV

- La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Elle est chargée à ce titre :
 - de la conservation des titres de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.
 - de l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV,

En contrepartie de ses services, La BTK perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3 KDT HT payable trimestriellement.

Autres opérations

- Le Bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2015 des encours d'emprunts en devises auprès de la société « BPCE » pour un montant de 186 333 KDT, qui proviennent des débloques suivants :
 - (1) Un emprunt de 40 000 KEURO en 2013 ;
 - (2) Un emprunt de 25 000 KEURO en 2014 ;
 - (3) Un emprunt de 40 000 KEURO en 2015.

- La société « BPCE-IOM » qui détient 60 % du capital de la banque a fourni au 31 Décembre 2015 à la BTK des prestations de service intellectuel (management fees) pour un montant de 1 988 KDT. Il est précisé que ces montants ont été provisionnés dans l'attente des autorisations nécessaires. Le montant total des provisions constatées à ce titre s'élève au 31/12/2015 à 6 386 KDT.

Note 10 – Evénements postérieurs à la clôture

La banque n'a pas relevé des événements significatifs pouvant affecter les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2015.

RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

***Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de la Banque Tuniso-Koweitienne BTK-Groupe BPCE***

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'audit des états financiers de la Banque Tuniso-Koweitienne BTK-Groupe BPCE « BTK » pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, la réglementation en vigueur et les normes professionnelles.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque Tuniso-Koweitienne-Groupe BPCE, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2015, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 1 696 132 KDT et un bénéfice net s'élevant à 8 375 KDT.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Banque Tuniso-Koweïtienne - Groupe BPCE « BTK » au 31 décembre 2015 ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observations

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- 1- Tels que décrits dans la note 3.1.4 aux états financiers, les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 ont été établis compte tenu des dispositions de la circulaire de la BCT n°2015-12 du 22 juillet 2015 prévoyant des mesures exceptionnelles de soutien aux entreprises exerçant dans le secteur touristique. L'application de cette circulaire par la Banque a eu pour effet la non constatation de dotations aux provisions additionnelles pour un montant de 2 621 KDT.
- 2- Ainsi qu'il est indiqué dans la note 3.8 aux états financiers, les comptes de régularisations actifs et passifs présentant au 31 décembre 2015 des soldes respectifs de 8 172 KDT et de 10 174 KDT intègrent certains comptes non justifiés. Les travaux d'analyse, de justification et d'apurement de ces comptes sont à un stade avancé à la date du présent rapport et n'ont pas révélé une base de risques nets significatifs. Etant toujours en cours, l'issue finale de ces travaux de justification et d'apurement ne peut être évaluée de façon fiable à la date du présent rapport.
- 3- Au cours de l'accomplissement de notre mission, nous avons pris connaissance de certaines infractions commises par des employés de la Banque.
La Banque a déposé une plainte auprès du procureur de la république du tribunal de première instance de Tunis 1 en date du 03 décembre 2015.
En application des dispositions de l'article 270 du code des sociétés commerciales et du paragraphe 36 de la norme 10 de l'ordre des experts comptables de Tunisie, nous avons révélé ces faits délictueux au procureur de la république du tribunal de première instance de Tunis.
Les effets des infractions commises et identifiées, à la date du présent rapport, s'élèvent à 2 792 KDT et sont entièrement provisionnés dans les états financiers au 31 décembre 2015.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces trois questions.

Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, de remarques particulières à l'exception des points notés dans le paragraphe d'observations.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous avons relevé certaines insuffisances qui sont présentées dans nos rapports sur le contrôle interne communiqués à la Banque et qui font partie intégrante de ce rapport.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Banque à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 15 mai 2016

Les Commissaires aux Comptes

Les commissaires aux comptes associés

M.T.B.F

Mohamed Lassaad BORJI

La Générale d'Audit et Conseil GAC

Chiheb GHANMI

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

**Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de la Banque Tuniso-Koweitienne BTK-Groupe BPCE**

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre banque et en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006, l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Le 28 décembre 2015, la banque a conclu avec la STPI un contrat de vente d'un local à usage commercial. Le prix de vente a été fixé globalement à Sept Cent Deux Mille Cent Dinars (702 100,000 DT).

Le prix convenu a été réglé à la Venderesse comme suit :

- La somme de Quatre Cent Quatre Vingt Onze Mille Quatre Cent Soixante Dix (491 470,000) Dinars TTC (soit 416 500 DT en HTVA majoré de 18% de TVA) à la signature du contrat par les parties et la prise en possession du local
- La somme de Deux Cent Dix Mille Six Cent Trente (210 630,000) Dinars TTC à la remise du procès-verbal de recollement à la BTK.

Le prix de vente sus-indiqué ne comprend pas les frais de bornage et de lotissement, les frais de copropriété et les droits d'enregistrement.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes conclues au cours des exercices antérieurs s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

1. Conventions conclues avec BPCE-IOM

La société « BPCE-IOM », actionnaire majoritaire de la Banque (à hauteur de 60% du capital), a fourni des prestations d'assistance technique en faveur de la Banque. Le montant des frais à facturer par BPCE IOM au titre de l'exercice 2015 s'élève à 1 988 KDT.

Il est précisé que ces montants ont été provisionnés dans l'attente de la formalisation de ces prestations en une convention écrite entre les parties et de l'obtention des autorisations nécessaires dont celle du Conseil d'Administration de la Banque. Le montant total des provisions constatées à ce titre s'élève, au 31 décembre 2015, à 6 386 KDT.

2 Conventions conclues avec l'Arab International Lease (AIL)

➤ **Convention de partenariat commercial :**

La Banque a conclu, le 16 novembre 2012, une convention avec la société « AIL » ayant pour objet de fixer les droits et obligations des deux parties dans le cadre d'un partenariat sur la mise en place de financements de biens sous la forme de location avec option d'achat et promesse de vente en fin de contrat, et ce pour le compte de clients ou prospects BTK.

Etant précisé qu'en vertu de cette convention, la BTK sera en charge auprès de ses clients de l'ensemble des démarches nécessaires à la commercialisation des produits AIL. Celle-ci sera seule responsable de la décision d'engagement et de la gestion du contrat.

La BTK sera rémunérée par le biais de deux commissions :

- ✓ Une commission commerciale, révisable semestriellement, en fonction du taux d'intérêt à appliquer au client :

Taux de placement	Taux de la commission
$9\% \leq T < 10,92\%$	0,5%
$T < 9\%$	0,35%

- ✓ Le reversement de 50% des frais de dossiers facturés par l'AIL.

Au 31/12/2015, les commissions reçus par la Banque au titre de la période s'élèvent à 71 KDT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 21 décembre 2012.

➤ **Conventions de location :**

- En 2012, la BTK a réservé dans ses agences de Sousse 2, Nabeul et Gabes des locaux au profit de l'AIL, pour les superficies respectives de 19 m², 35 m² et 19 m². Les conventions de location ont été signées en 2013 :

- Agence Sousse 2 : la convention prend effet à compter du 1 mai 2010 pour un loyer mensuel de 700 DT. Ainsi, le montant facturé par la Banque en 2015 s'élève à 11 KDT en Hors Taxes ;
- Agence Nabeul : la convention prend effet à compter du 1 décembre 2010 pour un loyer mensuel de 1 000 DT. Ainsi, le montant facturé par la Banque en 2015 s'élève à 15 KDT en Hors Taxes ;
- Agence Gabes : la convention prend effet à compter du 1 février 2011 pour un loyer mensuel de 350 DT. Ainsi, le montant facturé par la Banque en 2015 s'élève à 5 KDT en Hors Taxes ;

Ces conventions ont été autorisées par le conseil d'administration réuni en date du 21 décembre 2012.

- En 2010, la banque a conclu avec l'AIL un contrat de location, partielle d'un local sis au complexe immobilier « city centre » à Sfax. La superficie occupée par l'AIL est de 55 m² abritant son agence à la ville de Sfax. Le montant facturé par la banque au cours de 2015 s'élève à 9 KDT. Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 9 juin 2010.

- En 2002, la banque a conclu avec l'AIL un contrat de location d'un local à usage administratif. Le montant facturé par la banque au titre de 2015 s'élève à 65 KDT.

➤ **Autres conventions :**

La BTK procède trimestriellement au règlement des cotisations d'assurance groupe du personnel de la société AIL. Le montant refacturé courant 2015 s'élève à 94 KDT.

3- Conventions conclues avec la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière (SCIF)

➤ **Convention cadre de distribution :**

Le 16 novembre 2012, la Banque a conclu une convention cadre avec la « SCIF » ayant pour objet de consentir à la BTK le droit de distribution des OPCVM gérés par la SCIF ainsi que l'ensemble des produits commercialisés par celle-ci.

Il est entendu que le droit de distribution ainsi consenti par la « SCIF » à la BTK n'est pas un droit exclusif.

Au titre de son activité de distribution d'OPCVM et autres produits financiers, la BTK percevra une commission de placement trimestrielle, dont le taux annuel et les modalités de calcul sont définis par nature de produit dans le cadre d'une convention dédiée. En 2015, aucune commission n'a été constatée. Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 21/12/2012.

➤ **Convention de distribution « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV »**

La banque perçoit une commission de distribution de 0.225% calculée sur la base de la valeur des souscriptions nettes des rachats, réalisées aux guichets de la BTK, et rapportée au nombre de jours effectifs de placement. Le décompte de la commission se fait en prenant en compte la variation quotidienne de la valeur liquidative de la SICAV.

La commission est à la charge de la « SCIF » et est payée trimestriellement.

Au 31 décembre 2015, et à titre exceptionnel, la commission de distribution des actions univers obligation SICAV a été annulée.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 21 décembre 2012.

➤ **Convention de distribution « FCP UNIVERS AMBITION CEA »**

La banque perçoit une commission de distribution de 0.25% calculée sur la base de la valeur des souscriptions nettes des rachats, réalisées aux guichets de la BTK, et rapportée au nombre de jours effectifs de placement. Le décompte de la commission se fait en prenant en compte la variation hebdomadaire de la valeur liquidative du FCP. La commission est à la charge de la « SCIF » et est payée trimestriellement.

Au 31 décembre 2015, aucune opération de placement n'a été réalisée.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 21 décembre 2012.

➤ **Convention de distribution « FCP UNIVERS AMBITION PLUS »**

La banque perçoit une commission de distribution de 0.25% calculée sur la base de la valeur des souscriptions nettes des rachats, réalisées aux guichets de la BTK, et rapportée au nombre de jours effectifs de placement. Le décompte de la commission se fait en prenant en compte la variation hebdomadaire de la valeur liquidative du FCP.

La commission est à la charge de la « SCIF » et est payée trimestriellement.

Au 31/12/2015, aucune opération de placement n'a été réalisée.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 21/12/2012.

➤ **Convention de dépositaire pour « FCP UNIVERS AMBITIONS PLUS » et « FCP UNIVERS AMBITION CEA »**

Aux termes des règlements intérieurs des fonds communs de placement, « FCP UNIVERS AMBITIONS CEA » et « FCP UNIVERS AMBITIONS PLUS », gérés par la SCIF, la BTK est désignée comme dépositaire en vertu des conventions signées en novembre 2012. En rémunération de ses services, la Banque perçoit une commission annuelle égale à 0.10% HT de l'actif net, avec un minimum de 500 dinars, lequel minimum n'est pris en considération qu'à partir du deuxième exercice du FCP. En 2015, les commissions facturées par la Banque s'élèvent à 500 dinars pour chaque fond.

➤ **Autres conventions**

La BTK confie à la SCIF la tenue du registre de ses actionnaires. En contrepartie de ses services, la SCIF perçoit comme rémunération 1 KDT annuellement.

4- Conventions conclues avec la Société « EL ISTIFA »

➤ La banque a conclu avec la société « EL ISTIFA », société détenue à hauteur de 100 %, un contrat de location d'un local à usage administratif. Le montant facturé par la banque au titre de l'exercice 2015 s'élève à 31 KDT.

➤ La banque affecte au profit de « EL ISTIFA » trois cadres salariés dont l'un d'eux occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant a fait l'objet d'une refacturation. Le montant facturé par la banque au titre de l'exercice 2015 s'élève à 270 KDT.

➤ La BTK a signé, le 29 janvier 2014, une convention de recouvrement pour compte avec sa filiale de recouvrement « EL ISTIFA », qui a fait l'objet d'un avenant le 01 janvier 2015, moyennant la rémunération suivante :

- ✓ Un montant forfaitaire de 250 Dinars/HT, représentant les frais d'étude du dossier.
- ✓ Une commission de recouvrement variable selon le montant total de la créance, calculée sur le montant effectivement recouvré par dossier et ce conformément au tableau ci-après :

MONTANT DE LA CREANCE	COMMISSION DE RECOUVREMENT
INFERIEUR A 20 000 DINARS	5%
SUPERIEUR <i>ou</i> EGAL A 20 000 D ET INFERIEUR A 100 000 D	4%
SUPERIEUR <i>ou</i> EGAL A 100 000 D ET INFERIEUR A 500 000 D	3%
SUPERIEUR <i>ou</i> EGAL A 500 000 D	1.5%

Par ailleurs, tous les frais résultant de la mission du mandataire (frais huissier notaire, frais d'expertises, honoraires des avocats, frais d'enregistrement des jugements et des actes conclus avec les débiteurs) restent à la charge de la BTK, suite à la présentation des pièces justificatives.

A ce titre, la société « EL ISTIFA » a pris en charge 927 créances en recouvrement pour compte de la BTK courant 2015. Au titre de l'exercice 2015, les prestations assurées par la société « EL ISTIFA » se détaillent comme suit :

- ✓ Frais d'étude des dossiers : 232 KDT HT
- ✓ Commissions de recouvrement variable : 194 KDT HT

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 03 avril 2013.

5- Conventions conclues avec la Société « TUNIS CENTER »

- La banque affecte au profit de Tunis Center, un cadre salarié qui occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant a fait l'objet d'une refacturation en 2015 et s'élève à 142 KDT.
- La BTK procède trimestriellement au règlement des cotisations d'assurance groupe du personnel de la société « Tunis Center ». Le montant refacturé courant 2015 s'élève à 27 KDT.

6- Conventions conclues avec UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Elle est chargée à ce titre :

- ✓ de la conservation des titres de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV
- ✓ de l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

En contrepartie de ses services, La BTK perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3 KDT HT payable trimestriellement.

7- Autres opérations

- La banque affecte au profit de « Univers Invest SICAR », un cadre salarié qui occupe le poste de Directeur Général dont le coût correspondant refacturé par la banque s'élève, au titre de 2015, à 131 KDT.
- La banque a affecté, au profit de la « MEDAI », un cadre salarié qui occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant refacturé par la BTK s'élève, au titre de 2015, à 18 KDT.
- La banque a affecté, au profit de la « STPI », un cadre salarié qui occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant refacturé par BTK s'élève, au titre de 2015, à 126 KDT.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- ✓ La rémunération fixe du Directeur Général a été fixée le par conseil d'administration réuni le 16 février 2012. Cette rémunération englobe une partie fixe, l'attribution de deux voitures de fonction et la prise en charge de ses frais de consommables à hauteur d'un seuil prédéterminé. La rémunération variable du Directeur Général est conditionnée par l'atteinte d'objectifs prédéfinis. Ainsi, les critères retenus et les seuils à atteindre pour l'exercice 2015 ont été fixés par le comité des nominations et des rémunérations du 22 avril 2015 et approuvés par le conseil d'administration réuni le 02 juin 2015. Cette rémunération s'est élevée à 617 KDT au titre de l'exercice 2015 y compris les charges patronales totalisant 112 KDT.
- ✓ La rémunération fixe des directeurs généraux adjoints a été fixée en vertu des décisions des conseils d'administration en date du 16 février 2012 et du 3 décembre 2014. Cette rémunération se détaille comme suit :

- 1er Directeur Général Adjoint : Une partie fixe (salaire), l'attribution d'une voiture de fonction, la prise en charge des frais de logement à hauteur d'un seuil prédéterminé ainsi que des frais de déménagement au départ et au retour, un vol aller/retour Tunisie-France pour lui ainsi que pour sa famille.
- 2ème Directeur Général Adjoint : Une partie fixe (salaire), l'attribution d'une voiture de fonction, la prise en charge des frais de logement à hauteur d'un seuil prédéterminé, un vol aller/retour Tunisie-France pour lui et sa famille ainsi que des cours de langue ;
La rémunération variable des directeurs généraux adjoints déterminée sur la base de leur rémunération fixe brute annuelle est conditionnée par l'atteinte d'objectifs prédéfinis. Ainsi, les critères retenus et les seuils à atteindre pour l'exercice 2015 ont été fixés par le comité des nominations et des rémunérations du 22 avril 2015 et approuvés par le conseil d'administration réuni le 02 juin 2015.

La rémunération des deux directeurs généraux adjoints s'est élevée, au titre de l'exercice 2015, à 482 KDT y compris les charges patronales s'élevant à 98 KDT.

- ✓ Les membres du conseil d'administration ainsi que les membres des comités issus du conseil sont rémunérés par des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 juin 2015 et ce, pour une enveloppe annuelle brute de 300 KDT.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n°2001-65 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 2 Mai 2006, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 15 mai 2016

Les Commissaires aux Comptes

Les commissaires aux comptes associés
M.T.B.F

Mohamed Lassaad BORJI

La Générale d'Audit et Conseil GAC

Chiheb GHANMI

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Groupe Banque Tuniso-Koweitienne Groupe BPCE

Siège social : 10 bis Avenue Mohamed GV, BP 49 - 1001 Tunis -

La Banque Tuniso-Koweitienne - Groupe BPCE- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 13 juillet 2016. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mohamed Lassad Borji - Cabinet MTBF et Chiheb Ghanmi – cabinet GAC -.

BILAN CONSOLIDE AU 31/12/2015 DU GROUPE BTK-BPCE

(En mDT)

Notes	31/12/2015	31/12/2014 publié	31/12/2014 retraité	Variation	
				Montant	%

ACTIF

Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	7.1	28 007	29 684	29 684	-1 677	-6%
Créances sur les établissements bancaires & financiers	7.2	19 704	33 114	33 114	-13 410	-40%
Créances sur la clientèle	7.3	1 460 525	1 337 682	1 333 665 (*)	126 860	10%
Opérations de leasing	7.4	225 080	195 947	195 947	29 133	15%
Portefeuille titres commercial	7.5	113 132	73 168	73 168	39 964	55%
Portefeuille titre d'investissement	7.6	10 488	10 147	10 147	341	3%
Titres mis en équivalence	7.7	1 829	1 839	1 839	-9	-1%
Valeurs immobilisées	7.8	54 198	54 047	54 047	151	0%
Autres actifs	7.9	62 405	72 716	71 177 (*)	-8 772	-12%
TOTAL ACTIF		1 975 368	1 808 344	1 802 788	172 581	10%

PASSIF

Banque centrale et CCP		-	50 000	50 000	-50 000	-100%
Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	7.10	146 266	80 665	80 665	65 601	81%
Dépôt & avoirs de la clientèle	7.11	930 175	855 738	854 199 (*)	75 976	9%
Emprunts & ressources spéciales	7.12	602 471	526 971	526 971	75 500	14%
Autres passifs	7.13	75 332	75 565	71 548 (*)	3 784	5%
TOTAL PASSIF		1 754 244	1 588 939	1 583 383	170 861	11%

INTERETS MINORITAIRES

Part des intérêts minoritaires dans les réserves		17 127	17 757	17 757	-630	-4%
Part des intérêts minoritaires dans le résultat de l'exercice		1 425	1 816	1 816	-391	-22%
Total des intérêts des minoritaires	7.14	18 552	19 573	19 573	-1 021	-5%
CAPITAUX PROPRES						
Capital		100 000	100 000	100 000	0	0%
Réserves consolidées		98 782	92 961	92 961	5 821	6%
Résultat consolidé de l'exercice		3 790	6 871	6 871	-3 081	-45%
Total capitaux propres	7.15	202 572	199 832	199 832	2 740	1%
TOTAL PASSIF, INTERETS MINORITAIRES ET CAPITAUX PROPRES		1 975 368	1 808 344	1 802 788	172 580	10%

**ENGAGEMENTS HORS BILAN
CONSOLIDES AU 31/12/2015
DU GROUPE BTK-BPCE
(En mDT)**

		Notes	31/12/2015	31/12/2014	Variation	
					Montant	%
	PASSIFS EVENTUELS					
HB-1	Cautions, avals et autres garanties données	8.1	203 685	201 314	2 371	1%
HB-2	Crédits documentaires		67 047	85 647	-18 600	-22%
	TOTAL PASSIFS EVENTUELS		270 732	286 961	-16 229	-6%
	ENGAGEMENTS DONNES					
HB-4	Engagements de financement donnés	8.2	56 751	51 893	4 858	9%
HB-4	Engagements de financement donnés sur découvert Mobilisé	8.2	530	230	300	130%
HB-5	Engagements sur titres	8.2	176	176	0	0%
	TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		57 457	52 299	5 158	10%
	ENGAGEMENTS RECUS					
HB-6	Engagements de financement recus	8.3	2 294	2 473	-179	-7%
HB-7	Garanties du remboursement du crédit	8.3	13 629	20 469	-6 840	-33%
	TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		15 923	22 942	-7 019	-31%

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31/12/2015

DU GROUPE BTK-BPCE

(En mDT)

Notes	Exercice 2015	Exercice 2014	Variation	
			Montant	%

Produits d'exploitation bancaire

Intérêts et revenus assimilés	9.1	107 487	96 731	10 756	11%
Intérêts et revenus assimilés de l'activité leasing	9.1	21 388	18 424	2 964	16%
Commissions	9.2	21 656	16 309	5 347	33%
Gains sur portefeuille commercial et op.financières	9.3	7 963	5 842	2 121	36%
Revenus du portefeuille d'investissement	9.4	1 813	2 126	-313	-15%
Total produits d'exploitation bancaire		160 307	139 432	20 875	15%

Intérêts encourus et charges assimilés	9.5	-66 109	-59 928	-6 181	10%
Intérêts encourus et charges assimilées liés à l'activité leasing	9.5	-12 805	-11 146	-1 659	15%
Commissions encourues	9.6	-315	-277	-38	14%
Total charges d'exploitation bancaire		-79 229	-71 351	-7 878	11%

PRODUIT NET BANCAIRE		81 078	68 081	12 997	19%
-----------------------------	--	---------------	---------------	---------------	------------

Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif	9.7	-25 311	-15 366	-9 945	65%
Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		161	191	-30	-16%
Autres produits d'exploitation	9.8	5 606	6 237	-631	-10%
Frais de personnel	9.9	-29 473	-25 807	-3 666	14%
Charges générales d'exploitation	9.10	-14 334	-14 233	-101	1%
Dotations aux amortissements sur immobilisations.		-7 190	-6 198	-992	16%
Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		-10	-81	71	-87%

RESULTAT D'EXPLOITATION		10 527	12 824	-2 297	-18%
--------------------------------	--	---------------	---------------	---------------	-------------

Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		-1 276	199	-1 475	-741%
--	--	--------	-----	--------	-------

Impôt sur les bénéfices	9.11	-4 036	-4 334	298	-7%
-------------------------	------	--------	--------	-----	-----

RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		5 215	8 689	-3 474	-40%
--	--	--------------	--------------	---------------	-------------

PART DES INTERETS MINORITAIRES		-1 425	-1 818	393	-22%
--------------------------------	--	--------	--------	-----	------

RESULTAT NET (PART DU GROUPE)		3 790	6 871	-3 081	-45%
--------------------------------------	--	--------------	--------------	---------------	-------------

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE AU 31/12/2015
DU GROUPE BTK-BPCE
(En mDT)**

	31/12/2015	31/12/2014
ACTIVITES D'EXPLOITATION		
Produits d'exploitation bancaire encaissés	161 219	142 224
Charges d'exploitation bancaire décaissées	-93 603	-88 209
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle	-208 441	-195 710
Dépôts/retait de dépôts de la clientèle	75 406	-1 560
Titres de placement	-40 761	-3 677
Sommes versées au personnel & créditeurs divers	-29 473	-25 806
Autres flux de trésorerie	654	-20 951
Impôt sur les sociétés	-4 036	-4 379
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'exploitation	-139 035	-198 068
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	1 813	2 363
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement	183	-944
Acquisitions/cessions sur immobilisations	7 185	-9 376
Flux de trésorerie net provenant aux activités d'investissement	9 181	-7 957
ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Emission d'emprunts (tirage sur emprunt)	75 500	218 606
Dividendes versés	0	0
Flux de trésorerie net provenant aux activités de financement	75 500	218 606
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	-54 354	12 581
Liquidités et équivalents en début d'exercice	-44 201	-56 783
Liquidités et équivalents en fin d'exercice	-98 555	-44 201

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

AU 31 DECEMBRE 2015

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES :

Les états financiers consolidés du groupe BTK-BPCE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment :

- La norme comptable générale n°1 du 30 décembre 1996 ;
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- Les normes comptables tunisiennes de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable n°38 relative aux regroupements d'entreprises ; et
- Les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 et n° 2001-12.

2. DATE DE CLOTURE :

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2015.

3. PRESENTATION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION :

Le périmètre de consolidation comprend toutes les sociétés sur lesquelles la BTK exerce un contrôle exclusif, ainsi que les sociétés sur lesquelles elle exerce une influence notable.

Le périmètre de consolidation du groupe BTK et les méthodes de consolidation utilisées se présentent ainsi :

Dénomination	Secteur	Taux de contrôle	Taux d'intérêt	Méthode de consolidation
BTK	Financier	100%	100%	Intégration globale
EL ISTIFA	Financier	100%	100%	
SCIF	Financier	80%	80%	
Univers Invest SICAR	Financier	87%	87.34%	
AIL	Financier	95%	95%	
Univers participations SICAF	Financier	100%	99.79%	
Tunis Center	Immobilier	22.75%	22.75%	Mise en équivalence
STPI	Immobilier	30%	30%	
MEDAI	Immobilier	30%	30%	

Toutes les sociétés faisant partie du périmètre de consolidation, ont pour pays de résidence la Tunisie.

4. BASES DE MESURE :

Les états financiers du Groupe BTK sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments au coût historique.

5. PRINCIPES ET MODALITES DE CONSOLIDATION :

5.1-METHODES DE CONSOLIDATION :

- INTEGRATION GLOBALE :

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive par la BTK. Elle requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

- MISE EN EQUIVALENCE :

Les sociétés sur lesquelles la BTK-BPCE exerce une influence notable, sont consolidées par mise en équivalence. Selon cette méthode, la participation qui est initialement enregistrée au coût historique est reclassée en Titres mise en équivalence. Ce coût est ajusté afin de tenir compte des variations de la quote-part de la mère dans l'actif net de l'entreprise associée.

5.2-REGLES DE CONSOLIDATION :

- Traitement des écarts de première consolidation :

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le goodwill comme suit :

- L'écart d'évaluation :

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

- Le Goodwill :

Le Goodwill correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la part de la BTK dans la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables acquis à la date d'opération d'échange.

Le Goodwill est inscrit à l'actif du Bilan Consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans.

Le Goodwill négatif est inscrit en résultat.

- Opérations réciproques :

Les comptes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale.

Lorsque ces opérations sont conclues avec des entreprises associées et que leur élimination génère un impact sur le résultat consolidé, il a été procédé à leur élimination.

- Traitement de l'impôt :

Les états financiers consolidés sont établis en application de la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode il est tenu compte des impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passés ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles pourraient être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

- **Réserves consolidées :**

Les réserves consolidées incluent les réserves de la BTK ainsi que sa quote-part dans les réserves des autres sociétés consolidées sur la base des pourcentages d'intérêts du Groupe et ce après homogénéisation et élimination des opérations réciproques.

- **Résultat consolidé :**

Le résultat consolidé comprend le résultat de la BTK ainsi que la contribution des sociétés consolidées après homogénéisation et élimination des opérations réciproques.

5.3- PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUES SUR LES COMPTES CONSOLIDES :

- **Homogénéisation des méthodes comptables :**

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du groupe. Il en a été ainsi de :

- Le non prise en compte des réserves spéciales de réévaluation au niveau des sociétés mises en équivalence.
- L'application de la méthode d'impôt différé pour la comptabilisation de l'impôt sur le bénéfice.

- **Elimination des soldes et transactions intragroupe :**

Les opérations et transactions internes sont éliminées afin de neutraliser leurs effets. Ces éliminations ont porté principalement sur :

- Les comptes courants entre sociétés du groupe,
- Les commissions entre sociétés du groupe,
- Les provisions constituées sur les titres des sociétés du périmètre,
- Les frais d'émission d'emprunts obligataires de la BTK et de l'AIL facturés par la SCIF
- Les dividendes et jetons de présence servis par les sociétés consolidées au profit de la BTK,
- Les cessions de créances par la BTK à la société EL ISTIFA.
- Les cessions de titres par la BTK à la société Univers Participations SICAF.

6. AUTRES PRINCIPES COMPTABLES DE PRESENTATION ET D'EVALUATION :

6.1- COMPTABILISATION DES PRETS ET REVENUS Y AFFERENTS :

Les engagements de financement sont inscrits en Hors Bilan à mesure qu'ils sont contractés ; et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages de fonds pour leur valeur nominale.

Les créances cédées par la BTK à la société ISTIFA sont reprises au niveau du bilan consolidé pour leur valeur brute avant l'opération de cession.

Les commissions d'étude et de gestion sont prises en compte en totalité dans le résultat à l'issue du premier déblocage.

Les commissions d'aval sont prises en compte en résultat dans la mesure où elles sont encourues sur la durée de l'engagement.

Les revenus des prêts à intérêt précomptés, contractés par le Groupe sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de régularisation " créance rattachée" et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post composés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les "actifs courants" (classe A) ou parmi les " actifs nécessitant un suivi particulier " (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts relatifs aux prêts classés parmi les " actifs incertains " (classe B2), les " actifs préoccupants " (classe B3) ou parmi les " actifs compromis " (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste " agios réservés ".

6.2-COMPTABILISATION DES BIENS DONNES EN LEASING :

Les biens donnés en leasing sont enregistrés à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition hors TVA. Ils sont assimilés à des prêts à la clientèle selon l'approche économique et non patrimoniale et sont de ce fait portés au niveau du poste "opérations de leasing" conformément aux principes comptables retenus par la norme comptable n° 41.

Les loyers facturés sont répartis entre la fraction du capital et la fraction des intérêts.

Les contrats de leasing conclus et non encore mis en force à la date d'arrêté figurent parmi les engagements Hors Bilan donnés.

6.3-COMPTABILISATION DU PORTEFEUILLE TITRES ET REVENUS Y AFFERENTS :

Le portefeuille titres détenu par le Groupe est classé dans les catégories suivantes : le portefeuille titres commercial et le portefeuille titres d'investissement.

Les titres mis en équivalence sont en outre identifiés à l'actif du bilan consolidé.

(i) Le portefeuille titres commercial :

- (a) Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.
- (b) Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

(ii) Le portefeuille d'investissement :

Le portefeuille d'investissement comprend :

- (a) Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque (titres de participation à caractère durable) : titres de participation, parts dans les entreprises associées et parts dans les entreprises liées ;
- (b) Les titres représentant des participations financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Comptabilisation et évaluation à la date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement.

Les titres de participation cédés à Univers Participation SICAF sont repris au niveau du bilan consolidé pour la valeur minimale entre leurs coûts historiques et leurs valeurs mathématiques.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement Hors Bilan pour leurs valeurs de souscription.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution d'une provision, contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur qui correspond à leur valeur mathématique intrinsèque calculée sur la base de la situation nette de la société émettrice la plus récente, pour les titres non cotés.

Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes font l'objet de provision.

Comptabilisation des revenus sur portefeuille titres :

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

(iii) Les titres mis en équivalence :

Les participations mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique " Titres mis en équivalence " pour la quote-part du groupe dans la situation nette de l'entreprise.

Dans le cas où la quote-part du Groupe dans les résultats déficitaires des sociétés mises en équivalence est égale ou supérieure à la valeur comptable des titres, le Groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. Les titres mis en équivalence sont alors présentés pour une valeur nulle.

6.4.COMPTABILISATION DES RESSOURCES ET CHARGES Y AFFERENTES :

Les engagements de financement reçus sont portés en Hors Bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure que les tirages sont effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change des emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

6.5 . EVALUATION DES RISQUES ET COUVERTURE DES ENGAGEMENTS :

PROVISION POUR RISQUE SUR PRET :

Les provisions pour risque sur prêts sont déterminées sur la base des taux suivants arrêtés par classe de risque conformément aux normes de division de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24, appliqués aux risques encourus (soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues).

- **Actif incertains (classe B2) : 20 %**
- **Actif préoccupants (classe B3) : 50 %**
- **Actif compromis (classe B4) : 100 %**

Dans le cadre de l'homogénéisation des traitements comptables, cette méthode a été également appliquée au niveau consolidé à la filiale EL ESTIFA (Société de recouvrement).

PROVISIONS COLLECTIVES

En application de la circulaire n°2012-02 du 11 janvier 2012 relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques, la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012, relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures précitées, ainsi que la circulaire n°2012-20 du 6 décembre 2012 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, une provision collective a été constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

À ce titre, les provisions constituées par le groupe jusqu'au 31/12/2015 s'élèvent à 11 176 KDT. Les dotations aux provisions au titre de l'exercice 2015 totalisent le montant de 1 652 KDT.

PROVISIONS ADDITIONNELLES

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a constitué des provisions additionnelles en couverture du risque net sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Il est entendu par risque net, le montant de l'engagement après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

A ce titre, les provisions additionnelles constituées par le groupe jusqu'au 31/12/2015 s'élèvent à 64 826 KDT. Les dotations aux provisions au titre de l'exercice 2015 totalisent le montant de 11 563 KDT.

PROVISIONS SUR LE SECTEUR TOURISTIQUE

La circulaire 2015-12 relative aux mesures exceptionnelles de soutien aux entreprises du secteur touristique a apporté certaines nouvelles dispositions aux banques. Il s'agit essentiellement du maintien de la classification au 31 décembre 2014 ainsi que du gel de l'antériorité pour le calcul des provisions additionnelles.

L'application de cette circulaire par le groupe a eu pour effet la non constatation de dotations aux provisions additionnelles pour un montant de 2 717 KDT.

Provision sur participations :

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions destinées à couvrir les moins-values éventuellement dégagées et revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique à la date la plus récente. Les dépréciations éventuelles dégagées et revêtant un caractère durable sont couvertes par des provisions.

6.6 -IMMOBILISATIONS ET AUTRES ACTIFS NON COURANTS :

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

Élément d'Immobilisation	% Amortissement	Durée
- Mobilier et matériel de bureaux	10 %	10 ans
- Matériel de transport	20 %	5 ans
- Matériel informatique	15 %	7 ans
- Logiciel	33 %	3 ans
- A. A. et installations	10 %	10 ans
- Immeuble d'exploitation et travaux s'y rattachant	2 %	50 ans
- Baies vitrées et carrelages	5 %	20 ans
- Boiserie, quincaillerie et ameublements fixes	5 %	20 ans
- Installations d'éclairage et de climatisation	10 %	10 ans
- Ascenseurs et installations diverses	10 %	10 ans
- Système d'information « DELTA »	20%	5 ans

Dans ce cadre, un traitement d'homogénéisation des méthodes comptables a été appliqué au niveau consolidé à la filiale Tunis Centre.

Les charges à répartir sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs.

6.6 Retraitement des données comparatives de l'exercice 2014

Les données comparatives de l'exercice 2014 ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de la comparaison, de la façon suivante :

	Notes	31/12/2014 Publié	ajust. 1	ajust. 2	31/12/2014 retraité
ACTIF					
AC1- Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	7.1	29 684			29 684
AC2- Créances sur les établissements bancaires & financiers	7.2	33 114			33 114
AC3-Créances sur la clientèle	7.3	1 337 682	-4 017		1 333 665
AC3-Opérations de leasing	7.4	195 947			195 947
AC4- Portefeuille-titres commercial	7.5	73 168			73 168
AC5- Portefeuille d'investissement	7.6	10 147			10 147
AC5- Titres mis en équivalence	7.7	1 839			1 839
AC6- Valeurs immobilisées	7.8	54 047			54 047
AC7- Autres actifs	7.9	72 716		-1 539	71 177
TOTAL ACTIF		1 808 344	-4 017	-1 539	1 802 788
PASSIF					
PA1- Banque centrale et CCP		50 000			50 000
PA2- Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	7.10	80 665			80 665
PA3- Dépôt & avoirs de la clientèle	7.11	855 738		-1 539	854 199
PA4- Emprunts & ressources spéciales	7.12	526 971			526 971
PA5- Autres passifs	7.13	75 565	-4 017		71 548
TOTAL PASSIF		1 588 939	-4 017	-1 539	1 583 383
INTERETS MINORITAIRES					
Part des intérêts minoritaires dans les réserves		17 757			17 757
Part des intérêts minoritaires dans le résultat de l'exercice		1 816			1 816
TOTAL DES INTERETS MINORITAIRES	7.14	19 573	0	0	19 573
CAPITAUX PROPRES					
CP1- Capital		100 000			100 000
CP2- Réserves Consolides		92 961			92 961
CP2- Résultat Consolides		6 871			6 871
TOTAL CAPITAUX PROPRES	7.15	199 832	0	0	199 832
TOTAL PASSIF ,INTERETS MINORITAIRES & CAPITAUX PROPRES		1 808 344	-4 017	-1 539	1 802 788

Ajustement 1 :

Reclassement des Produits d'intérêts perçus d'avance sur les crédits de la rubrique PA5 « Autres Passifs » à la rubrique AC3 « Créances sur la clientèle » en déduction pour un montant de 2749 mDT au 31/12/2015 contre 4 017 mDT au 31/12/2014.

Ajustement 2 :

Reclassement des charges d'intérêts perçus d'avance de la rubrique AC7 « Autres Actifs » à la rubrique PA3 « Dépôts & avoirs de la clientèle » en déduction pour un montant de 969 mDT au 31/12/2015 contre 1 539 mDT au 31/12/2014.

Ajustement 3 :

A l'occasion de l'arrête 2015, la banque a procédé à la comptabilisation des intérêts de retard sur escompte pour un montant de 6 235 mDT .Pour le besoin de comparabilité, la correction susvisée a été constatée au titre de l'exercice 2014 pour un montant de 4 744 mDT. Les intérêts de retards ont été comptabilisés en contrepartie des agios réservés.

6.7 Comptes de régularisation

Les comptes de régularisations actifs et passifs de la société mère, présentant au 31 décembre 2015 des soldes respectifs de 8.172 KDT et 10.174 KDT, intègrent certains comptes non justifiés. Les travaux d'analyse, de justification et d'apurement de ces comptes sont à un stade avancé à la date d'arrêté des états financiers et n'ont pas révélé une base de risques significatifs au-delà du montant ayant fait l'objet d'affectation de provisions pour un montant de 1,4 MDT. Du fait que ces comptes trouvent leurs contreparties, essentiellement, soit entre eux soit comme suspens figurant au niveau des rapprochements bancaires avec la Banque Centrale de Tunisie et avec les différents correspondants, La direction de la Banque, bien qu'aucune estimation définitive ne peut être arrêtée à ce stade, juge que l'impact final de ces apurements sur le résultat de l'exercice ne sera pas significatif au-delà du montant ayant déjà fait l'objet d'affectation de provisions.

ACTIFS :

Note 7.1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, TGT

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2015 à 28 007 mDT contre 29 684 mDT au 31 décembre 2014 enregistrant ainsi une baisse de 1 677 mDT. Ce solde est détaillé ainsi :

Intitulé	31/12/2015	31/12/2014	Variation	
- Caisse	6 834	4 246	2 588	61%
- Avoirs en dinars & en devises à la BCT	21 173	25 438	-4 265	-17%
Total	28 007	29 684	-1 677	-6%

Note 7.2 - Avoirs et créances sur les établissements bancaires et financiers

Les avoirs et créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 décembre 2015 à 19 704 mDT contre 33 114 mDT au 31 décembre 2014 soit une baisse 13 410 mDT se détaillant ainsi :

Intitulé	31/12/2015	31/12/2014	Variation	
- Créances sur les établissements bancaires	19 704	33 114	-13 410	-40%
Total	19 704	33 114	-13 410	-40%

Note 7.3 - Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2015 un solde net de 1 460 525 mDT contre un solde 1 333 665 mDT au 31 Décembre 2014, soit une augmentation de 126 860 mDT, se détaillant comme suit :

Intitulé	31/12/2015	31/12/2014 publié	31/12/2014 retraité	Variation	
- Crédits à la clientèle non échus	1 255 421	1 177 007	1 177 007	78 414	7%
- Créances impayées	429 403	362 702	367 446	61 957	17%
- Principal impayés	220 859	178 694	178 694	42 165	24%
- Intérêts impayés	63 087	57 710	57 710	5 377	9%
- Intérêts de retard & autres impayés	145 457	126 298	131 042 (*)	14 415	11%
- Intérêts & com. courus & non échus	3 084	2 230	2 230	854	38%
- Autres comptes débiteurs (c/c & cc associés)	198 649	177 488	177 488	21 161	12%
- Produits d'intérêts perçus d'avance	-2 749	-	-4 017(**)	1 268	-32%
Total brut des créances sur la clientèle	1 883 808	1 719 427	1 720 154	163 654	10%
A déduire couverture	-423 283	-381 745	-386 489	-36 794	10%
- Provisions a base individuelle	-171 466	-153 217	-153 217	-18 249	12%
- Provisions a base collective	-9 615	-8 165	-8 165	-1 450	18%
- Agios réservés	-242 202	-220 363	-225 107 (*)	-17 095	8%
Total net des créances sur la clientèle	1 460 525	1 337 682	1 333 665	126 860	10%

(*) : Colonne comparative retraitée : Cf. Note 6.6 aux états financiers (Ajustement 3).

(**) : Colonne comparative retraitée : Cf. Note 6.6 aux états financiers (Ajustement 1).

Note 7.4 - Opérations de leasing

Les opérations de crédit-bail et assimilées présentent au 31 décembre 2015, un solde net de 225 080 mDT contre 195 947 mDT au 31 décembre 2014, enregistrant ainsi une augmentation de 29 133 mDT.

Intitulé	31/12/2015	31/12/2014	Variation	
- Crédits à la clientèle non échus	216 838	192 826	24 012	12%
- Créances impayées	25 180	17 802	7 378	41%
Total brut des créances sur la clientèle	242 018	210 628	31 390	15%
A déduire couverture	-16 938	-14 681	-2 257	15%
- Provisions individuelles	-14 084	-12 295	-1 789	15%
- Provisions collectives	-1 561	-1 359	-202	15%
- Agios réservés	-1 293	-1 027	-266	26%
Total net des créances sur la clientèle	225 080	195 947	29 133	15%

Note 7.5 - Portefeuille Titres Commercial

Le solde net de cette rubrique a atteint à fin 2015 un montant de 113 132 mDT contre 73 168 mDT à fin 2014, enregistrant une augmentation nette de 39 964 mDT. Ce solde se détaille ainsi:

Intitulé	31/12/2015	31/12/2014	Variation	
- Obligations	6 203	7 394	-1 191	-16%
- Actions	14 929	16 547	-1 618	-10%
- Bons de trésors	75 210	34 545	40 665	118%
- Emprunt national 2014	12 095	12 463	-368	-3%
- Créances rattachées	4 695	2 219	2 476	112%
Total net du portefeuille titres commercial	113 132	73 168	39 964	55%

Note 7.6 - Portefeuille Titres d'investissement :

Le solde net du portefeuille Titres de participation s'élève à fin 2015 à 10 488 mDT contre 10 147 mDT à fin 2014, enregistrant une augmentation nette de 341 mDT détaillée comme suit :

Intitulé	31/12/2015	31/12/2014	Variation	
-Titres de participation	39 495	39 303	192	0%
- A déduire Provisions	-29 007	-29 156	149	-1%
Total net du portefeuille titres d'investissement	10 488	10 147	341	3%

Note 7.7 - Titres mis en équivalence

Les titres mis en équivalence présentent au 31 décembre 2015 un solde 1 829 mDT contre un solde de 1 839 mDT au 31 décembre 2014, enregistrant une diminution 10 mDT. Le détail des titres par société se présente comme suit :

Désignations	31/12/2015	31/12/2014	Variation	
-Participations STPI	1 514	1 528	-14	-1%
-Participations MEDAI	315	311	4	2%
Total	1 829	1 839	-10	0%

Note 7.8 - Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées à fin 2015 s'élève à 54 198 mDT contre 54 047 mDT à fin 2014, soit une augmentation de 151 mDT, se détaillant ainsi :

Désignations	31/12/2015	31/12/2014	Variation	
-Fonds de commerce	954	954	0	0%
logiciels	17 358	16 261	1 097	7%
-Terrain	5 953	5 953	0	0%
-Siège social	4 149	4 149	0	0%
Constructions	9 369	6 344	3 025	48%
-Bâtiments loués	23 834	23 834	0	0%
-Matériel de transport	1 759	1 760	-1	0%
-Matériels de bureau et informatique	6 400	6 449	-49	-1%
-Mobilier de bureau	2 241	1 277	964	75%
-Autres agencements et installations	24 740	22 523	2 217	10%
-Autres Immobilisations corporelles & incorporelles	391	459	-68	-15%
-ecart d'acquisition	4 989	4 989	0	0%
Valeur brute des immobilisations	102 137	94 952	7 185	8%
A déduire : Amortissements	-46 391	-39 806	-6 585	17%
A déduire : Amortissements ecart d'acquisition	-997	-748	-249	33%
A déduire : Provisions /avances	-551	-351	-200	57%
Valeur comptable nette des immobilisations	54 198	54 047	151	0%

Note 7.9- Autres Actifs

Le solde net de la rubrique "Autres Actifs " s'élève à fin 2015 à 62 405 mDT contre 71 177 mDT à fin 2014, soit une diminution de 8 772 mDT détaillée comme suit :

Désignations	31/12/2015	31/12/2014 publié	31/12/2014 retraité	Variation	
-Dépôt et cautionnement	285	276	276	9	3%
Comptes d'Etat, collectivités locales	31 222	29 088	29 088	2 134	7%
Autres comptes d'actif	33 289	45 654	44 115 (*)	-10 826	-25%
-A déduire : provisions sur autres actifs	-2 391	-2 302	-2 302	-89	4%
Valeur comptable nette des immobilisations	62 405	72 716	71 177	-8 772	-12%

(*) : Colonne comparative retraitée : Cf. Note 6.6 aux états financiers (Ajustement 2).

PASSIFS :

Note 7.10- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers :

Ce poste totalise au 31/12/2015 la somme de 146 266 mDT contre 80 665 mDT au 31/12/2014 soit une augmentation de 65 601 mDT se détaillant ainsi :

Désignations	31/12/2015	31/12/2014	Variation	
Dépôts et avoirs des Etab. bancaires & Financiers	146 266	80 665	65 601	81%
Total brut	146 266	80 665	65 601	81%

Note 7. 11- Dépôts et avoirs de la clientèle :

Le solde des comptes de la clientèle créditeurs totalise au 31 décembre 2015 la somme de 930 175 mDT contre 854 199 mDT au 31 décembre 2014, enregistrant ainsi une augmentation de 75 976 mDT détaillée ainsi :

Désignations	31/12/2015	31/12/2014 publié	31/12/2014 retraité	Variation	
Depots a vue	196 441	189 502	189 502	6 939	4%
Comptes à terme, bons de caisse et certificats de dépôt	715 755	641 292	641 292	74 463	12%
Autres sommes dues à la clientèle	18 948	24 944	24 944	-5 996	-24%
Charges d'interets perçus d'avance	-969	-	-1 539 (*)	570	-37%
Total brut	930 175	855 738	854 199	75 976	9%

(*) : Colonne comparative retraitée : Cf. Note 6.6 aux états financiers (Ajustement 2).

Note 7. 12- Emprunt & Ressources spéciales :

Les emprunts à long terme ont atteint au 31 décembre 2015 la somme de 602 471 mDT contre 526 971 mDT au 31 décembre 2014 soit une hausse de 75 500 mDT, ainsi détaillée :

Désignations	31/12/2015	31/12/2014	Variation	
Emprunts représentés par des titres	213 147	242 260	-29 113	-12%
Ressources spéciales	379 959	275 640	104 319	38%
Dettes rattachées	9 365	9 071	294	3%
Total	602 471	526 971	75 500	14%

Note 7.13- Autres Passifs

Les autres comptes de passif ont atteint 75 332 mDT à fin 2015 contre 71 548 mDT à fin 2014, soit une augmentation de 3 784 mDT, ils sont ainsi détaillés :

Désignations	31/12/2015	31/12/2014 publié	31/12/2014 retraité	Variation	
Fournisseurs	9 519	7 011	7 011	2 508	36%
Dettes sociales et fiscales	2 734	3 230	3 230	-496	-15%
Comptes de régularisation passifs	10 187	13 559	13 559	-3 372	-25%
Autres dettes	17 441	18 847	14 830 (*)	2 611	18%
Passifs d'impôt différés	27 711	27 491	27 491	220	1%
Provisions et réajustements	7 740	5 427	5 427	2 313	43%
Total brut	75 332	75 565	71 548	3 784	5%

(*) Colonne comparative retraitée : Cf. Note 6.6 aux états financiers (Ajustement 1).

INTERETS MINORITAIRES & CAPITAUX PROPRES

Note 7.14- Intérêts Minoritaires

La part des minoritaires dans les fonds propres totalise à fin 2015 la somme de 18 552 mDT contre de 19 573 mDT à fin 2014, détaillée par société comme suit :

Groupe BTK	A Fin 2014	Dist. des dividendes	Ajust. des états financiers individuels + Fond social	Résultat Exercice 2015	A Fin 2015
Intérêts minoritaires AIL	1 248	-90	-2	84	1 240
Intérêts minoritaires UNIVERS INVEST	365	0	-2	-43	320
Intérêts minoritaires SCIF	303	0	1	-84	220
Intérêts min. U. P."SICAF"	1	0	0	0	1
Intérêts min.TUNIS CENTER	17 656	-2317	-36	1468	16 771
TOTAL INT. MINORITAIRES	19 573	-2 407	-39	1 425	18 552

Note 7.15- Capitaux Propres :

A la date du 31/12/2015, le capital social s'élève à 100 000 mDT composé de 1 000 000 actions d'une valeur nominale de 100 Dt libérée en totalité.

Les fonds propres avant affectation du résultat de l'exercice ont atteint 202 572 mDT à fin 2015 contre 199 832 mDT à fin 2014, soit une augmentation de 2 740 mDT ainsi détaillée :

Groupe BTK	Solde a fin 2014	Affectation fonds social	Distribution des dividendes	Ajustements des états financiers individuels	Résultat de l'exercice	Solde à fin 2015
BTK	218 194	-647	5 207	0	2 892	225 646
AIL	7 693	-28	-1 710	0	1 599	7 554
EL ISTIFA	-30 824	-26	-2 418	-326	-528	-34 122
UNIVERS INVEST	444	-8	0	-1	-298	137
SCIF	411	0	0	0	-334	77
UNIVERS PART. "SICAF"	650	0	-396	-5	36	285
TUNIS CENTER	2 925	-9	-683	0	433	2 666
STPI	328	0	0	0	-15	313
MEDAI	11	0	0	0	5	16
TOTAL GROUPE	199 832	-718	0	-332	3 790	202 572

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 8.1 – Cautions, Avals et autres garanties données

Cette rubrique se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2015	31/12/2014	Variation	
Avals d'emprunts obligataires	120	120	0	0%
Aval de billets de trésorerie	8 500	15 810	-7 310	-46%
Avals, cautions & autres garanties données	195 065	185 384	9 681	5%
Total	203 685	201 314	2 371	1%

Note 8.2– Engagements donnés

Cette rubrique se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2015	31/12/2014	Variation	
Engagements de financements donnés	56 751	51 893	4 858	9%
Engagements de financements donnés sur découvert mobilisé	530	230	300	130%
Engagements sur titres	176	176	0	0%
Total	57 457	52 299	5 158	10%

Note 8.3 – Engagements reçus

Cette rubrique se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2015	31/12/2014	Variation	
Garantie de remboursement des crédits	13 629	20 469	-6 840	-33%
Garanties reçues de la clientèle	2 294	2 473	-179	-7%
Total	15 923	22 942	-7 019	-31%

Par ailleurs, il est à noter que les garanties sous forme d'hypothèques immobilières inscrites au profit de la banque et constituées sur les engagements à la clientèle ne sont pas comprises dans les engagements reçus.

ETAT DE RESULTAT

Note 9.1 - Intérêts & revenus assimilés :

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 128 875 mDT au titre de l'exercice 2015 contre 115 155 mDT au titre de l'exercice 2014, soit une augmentation 13 720 mDT représentant 12% se détaillant comme suit :

Désignations	31/12/2015	31/12/2014	Variation	
Commissions d'engagement	249	155	94	61%
Commissions sur cautions & avals	3 671	3 447	224	6%
Report net sur operation de change	818	2 400	-1 582	-66%
Intérêts des placements au marché monétaire	1 084	723	361	50%
Intérêts des comptes débiteurs	17 582	14 544	3 038	21%
Intérêts des crédits à court terme	25 017	24 424	593	2%
Intérêts des crédits à moyen & long terme	80 454	69 462	10 992	16%
Total	128 875	115 155	13 720	12%

Note 9.2 - Commissions :

Les commissions totalisent au 31/12/2015 la somme de 21 656 mDT contre 16 309 mDT en 2014, enregistrant ainsi une augmentation de 5 347 mDT se détaillant comme suit :

Désignations	31/12/2015	31/12/2014	Variation	
Commissions d'études & gestion	4 016	3 516	500	14%
Commissions sur opérations d'intermédiation en bourse	401	474	-73	-15%
Commissions sur opérations bancaires dinars	14 150	9 476	4674	49%
Commissions sur opérations de commerce extérieur	3 089	2 843	246	9%
Total	21 656	16 309	5 347	33%

Note 9.3 - Gain sur portefeuille titre-commercial :

Cette rubrique totalise à fin 2015 la somme de 7 963 mDT contre 5 842 mDT en 2014, soit une augmentation de 2 121 mDT et se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2015	31/12/2014	Variation	
Dividendes du portefeuille - titres commercial	29	28	1	4%
Gains sur opérations financières	3 273	2 664	609	23%
Plus ou moins value de cession titres commercial	-40	-142	102	-72%
Intérêts sur bons de trésor	4 701	3 292	1 409	43%
Total	7 963	5 842	2 121	36%

Note 9.4- Revenus du portefeuille d'investissement :

Cette rubrique totalise à fin 2015 la somme de 1 813 mDT contre 2 126 mDT en 2014 soit une diminution de 313 mDT représentant 15% et se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2015	31/12/2014	Variation	
Dividendes	1 518	1 963	-445	-23%
Autres revenus	295	163	132	81%
Total	1 813	2 126	-313	-15%

Note 9.5 - Intérêts encourus et charges assimilées :

Les intérêts encourus et charges assimilées ont enregistré un montant de 78 914 mDT au titre de l'exercice 2015 contre un montant de 71 074 mDT en 2014 soit en augmentation de 7 840 mDT se détaillant ainsi :

Désignations	31/12/2015	31/12/2014	Variation	
Intérêts des emprunts sur le marché monétaire	4 678	4 804	-126	-3%
Intérêts des emprunts locaux à moyen & long terme	17 972	15 679	2 293	15%
Intérêts des emprunts extérieurs moyens & long terme	5 463	2 865	2 598	91%
Commissions encourues sur emprunts extérieurs	12 158	7 657	4 501	59%
Intérêts des comptes courants créditeurs des clients	38 643	40 069	-1 426	-4%
Total	78 914	71 074	7 840	11%

Note 9.6- Commissions encourues :

Les commissions encourues au cours de l'exercice 2015 ont un montant de 315 mDT contre 277 mDT à fin 2014, soit une augmentation de 38 mDT se détaillant ainsi :

Désignations	31/12/2015	31/12/2014	Variation	
Commissions encourues sur emprunts locaux	274	125	149	119%
Commissions sur op. de titres & de changes	41	152	-111	-73%
Total	315	277	38	14%

Note 9.7 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif au cours de l'exercice 2015 s'élèvent à 25 311 mDT contre 15 366 mDT à fin 2014, soit une baisse de 9 945 mDT représentant 65% , se détaillant ainsi :

Intitulé	31/12/2015	31/12/2014	Variation	
Provisions sur les créances classées	-34 015	-24 847	-9 168	37%
Provisions collectives	-1 652	-1 400	-252	18%
Pertes sur créances	-1 405	-1 112	-293	26%
Total des provisions affectées	-37 072	-27 359	-9 713	36%
Reprise des provisions sur créances	11 761	11 367	394	3%
Reprise des provisions sur risques Divers	0	626	-626	-100%
Total	-25 311	-15 366	-9 945	65%

Note 9.8 - Autres produits d'exploitation :

Ce poste totalise au 31/12/2015 un montant de 5 606 mDT contre un montant de 6 237 mDT en 2014 soit en baisse de 631 mDT et se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2015	31/12/2014	Variation	
Revenus des activités non financières	500	891	-391	-44%
Revenus des loyers des bâtiments	5 106	5 346	-240	-4%
Total	5 606	6 237	-631	-10%

Note 9.9 – Frais du personnel :

Les frais du personnel totalisent au titre de l'exercice 2015 un montant de 29 473 mDT contre 25 807 mDT en 2014 soit une augmentation de 3 666 mDT et se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2015	31/12/2014	Variation	
Salaires & appointements	23 117	20 381	2 736	13%
Charges sociales	6 356	5 426	930	17%
Total	29 473	25 807	3 666	14%

Note 9.10 – Charges générales d'exploitation :

Les charges générales d'exploitation ont enregistré à fin 2015 un montant de 14 334 mDT contre un montant de 14 233 mDT à fin 2014 soit une augmentation de 101 mDT se détaillant comme suit :

Désignations	31/12/2015	31/12/2014	Variation	
Impôts & taxes	560	1 058	-498	-47%
Travaux, fournitures & services extérieurs	12 371	12 019	352	3%
Transport & déplacements	1 008	672	336	50%
Frais divers de gestion	395	484	-89	-18%
Total	14 334	14 233	101	1%

Note 9.11 – Impôt sur les bénéfices

La rubrique « Impôt sur le bénéfice » présente un solde négatif 4 036 mDT au titre de l'exercice 2015 contre un montant négatif 4 334 mDT pour l'exercice 2014, soit une hausse de 298 mDT se détaillant comme suit :

Désignations	31/12/2015	31/12/2014	Variation	
Impot exigible	-3 922	-3 569	-353	10%
Impot différé	-114	-765	651	-85%
Total	-4 036	-4 334	298	-7%

**RAPPORT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31
DECEMBRE 2015**

**Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de la Banque Tuniso-Koweitienne BTK-Groupe BPCE**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'audit des états financiers consolidés du Groupe de la Banque Tuniso-Koweitienne BTK-Groupe BPCE « BTK » pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan consolidé de 1 975 368 KDT et un bénéfice net consolidé de 3 790 KDT, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, la réglementation en vigueur et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe de la Banque Tuniso-Koweitienne-Groupe BPCE, comprenant le bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2015, ainsi que l'état des engagements hors bilan consolidé, l'état de résultat consolidé, l'état de flux de trésorerie consolidés et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers consolidés

La direction de la banque est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Banque Tuniso-Koweitienne-Groupe BPCE et de ses filiales au 31 décembre 2015 ainsi que de leur performance financière et leurs flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observations

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- 1- Tels que décrits dans la note aux états financiers consolidés 6.5, les états financiers consolidés ont été arrêtés compte tenu des dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie 2015-12 du 22 juillet 2015 prévoyant des mesures de soutien aux entreprises exerçant dans le secteur touristique. L'application de cette circulaire par le groupe a eu pour effet la non constatation de dotations aux provisions additionnelles pour un montant de 2 717 KDT.
- 2- Ainsi qu'il est indiqué dans la note aux états financiers consolidés 6.7, les comptes de régularisations actifs et passifs de la société mère, présentant au 31 décembre 2015 des soldes respectifs de 8 172 KDT et 10 174 KDT intègrent certains comptes non justifiés. Les travaux d'analyse et de justification de ces comptes, à un stade avancé depuis la clôture de l'exercice, n'ont pas révélé de base de risques nets significatifs. Etant toujours en cours, l'issue finale de ces travaux de justification et d'apurement ne peut être évaluée de façon fiable à la date du présent rapport.
- 3- Au cours de l'accomplissement de notre mission, nous avons pris connaissance de certaines infractions commises par des employés de la Banque.
La Banque a déposé une plainte auprès du procureur de la république du tribunal de première instance de Tunis 1 en date du 03 décembre 2015.
En application des dispositions de l'article 270 du code des sociétés commerciales et du paragraphe 36 de la norme 10 de l'ordre des experts comptables de Tunisie, nous avons révélé ces faits délictueux au procureur de la république du tribunal de première instance de Tunis.
Les effets des infractions commises s'élèvent à 2 792 KDT et sont entièrement provisionnés dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2015.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces trois questions.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, de remarques particulières à l'exception des points notés dans le paragraphe d'observations.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous avons relevé certaines insuffisances qui sont présentées dans nos rapports sur le contrôle interne communiqués à la Banque et qui font partie intégrante de ce rapport.

Tunis, le 15 mai 2016

Les Commissaires aux Comptes

**Les commissaires aux comptes associés -
M.T.B.F**

**La Générale d'Audit et Conseil -
GAC**

Mohamed Lassaad BORJI

Chiheb GHANMI

